

FACULTÉ DES LETTRES DE CLERMONT-FERRAND

INSTITUT DE GÉOGRAPHIE

VI

L'Emigration Temporaire
en Basse-Auvergne
au XVIII^e siècle
jusqu'à la veille de la Révolution

par

Madame Suzanne DELASPRE

Bibliothèque Maison de l'Orient



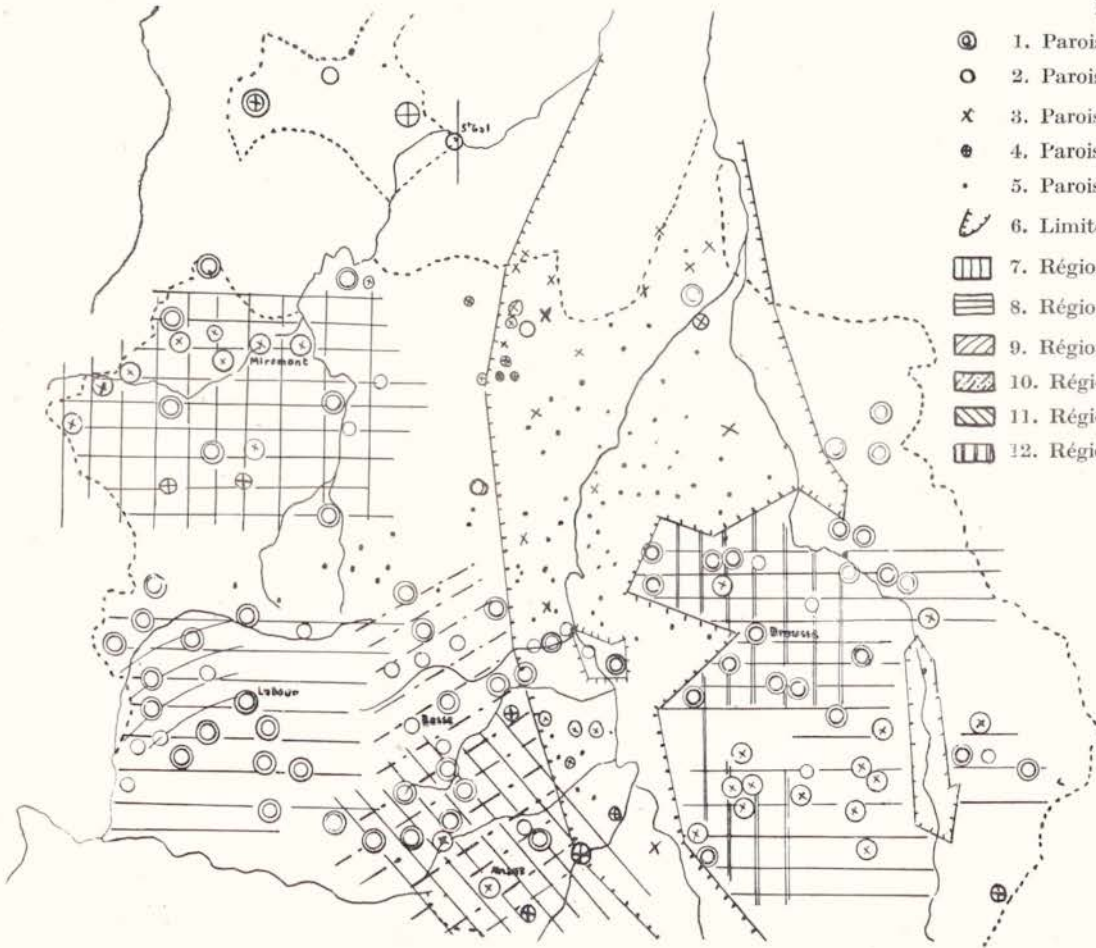
145998

1954

Extrait de la " Revue d'Auvergne "

LÉGENDE

- ⊕ 1. Paroisses où il y a plus d'un émigrant temporaire sur trois feux.
- 2. Paroisses où il y a un émigrant temporaire sur 4 feux et plus.
- x 3. Paroisses où il y a une forte proportion d'émigrants définitifs.
- ⊙ 4. Paroisses où les deux sortes d'émigrations sont équivalentes.
- 5. Paroisses d'où l'on n'émigre pas.
- ⤴ 6. Limites de « la plaine ».
- ▨ 7. Régions où dominent les scieurs de long.
- ▧ 8. Région où dominent les maçons.
- ▩ 9. Région d'où partent des faucheurs.
- 10. Région où dominent les ramoneurs.
- 11. Région où dominent les porte-balles.
- ▬ 12. Région où dominent les peigneurs de chanvre.



L'émigration en Basse-Auvergne vers 1788.

L'Emigration Temporaire en Basse-Auvergne au XVIII^e siècle jusqu'à la veille de la Révolution

INTRODUCTION

A. — CADRE DE L'ÉTUDE.

LA Basse-Auvergne au XVIII^e siècle a des limites assez indéterminées. Au nord la « frontière » entre la Généralité de Riom et la Généralité de Moulins a changé au cours du siècle. Elle est restée sinueuse, imprécise, compliquée par des enclaves telles que la Subdélégation de Montaigut, à l'intérieur de la Généralité de Moulins. A l'est le faite forézien et les montagnes du Velay bornent la province. Au sud la Margeride sépare l'Auvergne du Languedoc. Au sud-ouest le massif du Cantal fait partie de la Haute-Auvergne. A l'ouest le haut Cher, le Chavanon et la moyenne Dordogne bornent l'Auvergne du côté de La Marche et du Limousin.

Dans ces limites, le territoire de la Basse-Auvergne renferme plusieurs régions naturelles. Il comprend une bande médiane de plaines drainées par l'Allier : les Limagnes, qui s'étendent depuis Langeac jusqu'à la région de Gannat. Deux bandes montagneuses plus élevées au sud qu'au nord bordent ces plaines à l'est et à l'ouest. Ce sont à l'est les plateaux et montagnes cristallines du Forez et du Livradois, à l'ouest les plateaux cristallins des Couzes et de l'Allagnon, les massifs volcaniques des Dôres, des Dômes et du Cézallier.

Les Français avaient coutume de se représenter l'habitant de ces pays sous la figure d'un porteur d'eau ou de charbon, d'un ramoneur ou d'un scieur de long, d'un colporteur ou d'un chiffonnier. Tels

sont les principaux métiers qu'exercent les émigrants auvergnats et qui les ont fait connaître au moins autant que les émigrants savoyards. Auvergnats et Savoyards quittaient en grand nombre leurs pays pendant l'hiver. Ils allaient gagner leur vie dans les autres provinces françaises et même à l'étranger. Ces deux émigrations, celle des Auvergnats et celle des Savoyards, présentent les mêmes caractères : elles sont surtout montagnardes et temporaires.

Cette émigration temporaire se présente d'ordinaire sous deux formes. Elle peut être périodique et peut ainsi occuper l'Auvergnat hors de chez lui pendant quelques mois chaque année. Elle peut au contraire être une émigration « à temps » où l'Auvergnat ne rentre pas chez lui chaque année. Il essaie alors d'acquérir quelque aisance soit dans une autre province soit à l'étranger, puis il revient finir ses jours dans son pays. Sous l'une ou l'autre forme, l'émigration temporaire est en déclin à l'heure actuelle. Elle est en désaccord avec les civilisations modernes. Elle a fait place bien souvent à une émigration définitive.

Sous l'une ou l'autre de ses formes, l'« émigration temporaire » a sévi dans tout le Massif Central. Mais en Basse-Auvergne l'émigration prend des formes originales. Du fait sans doute de la variété des pays qui composent la région, elle offre elle-même une variété de caractères qu'on ne retrouve nulle autre part. En outre les métiers que font hors de chez eux les habitants de la Basse-Auvergne sont extrêmement nombreux et souvent inattendus. L'interdépendance d'un cadre géographique varié et d'un phénomène humain non moins divers semble là plus nette qu'ailleurs.

Dans ce cadre limité nous allons nous attacher à montrer l'extension de l'émigration au cours du siècle ; sa localisation dans la province et ses caractères. Enfin nous essaierons de l'expliquer et de déceler ses origines.

B. — « RAPPORTS ET OBSERVATIONS » SUR L'« ÉMIGRATION TEMPORAIRE »
EN BASSE-AUVERGNE AU XVIII^e SIÈCLE. IMPORTANCE DE L'ÉMIGRATION.

L'émigration temporaire semble être en Auvergne un phénomène très ancien. Son importance a été mentionnée dès le XIV^e siècle. Certaines causes « ont pu de très vieille date, depuis le XIV^e siècle au moins, donner aux populations des parties élevées du Massif Central les habitudes émigrantes qu'on leur connaît ». (1)

Au XVII^e siècle cette émigration a déjà pris certaines proportions. Elle est passée dans les mœurs et nul ne songe plus à s'en étonner, au contraire on la mentionne comme une ressource de l'Auvergne au même titre que les papeteries de Thiers ou les vins de Limagne. L'on peut en juger par le « Mémoire concernant la province d'Auver-

(1) LEROUX, *Le Massif Central. Histoire d'une région de France*. T. II, p. 509.

gne », de Lefevre d'Ormesson. L'auteur indique en effet quelles sont les principales productions de l'Auvergne et ajoute : « Le surplus de l'industrie des habitants consiste au grand nombre qui en sort pour aller travailler en Espagne, aux offices vils que les Espagnols tiennent au-dessous d'eux : porter l'eau, panser les chevaux, faucher les prés, couper les blés, servir les maçons et autres de cette nature. On sait que ces sortes d'offices se font en Espagne uniquement par les Français qui y passaient tous les ans...

« Il sortait tous les ans des montagnes d'Auvergne, du côté du Forest, du Velay, du Gévaudan et du Limousin, quantité de personnes pour travailler à la scie et au remument des terres...

« Les scieurs de long, ces travailleurs de la terre et ces chaudronniers d'Auvergne vont encore dans toutes les provinces du royaume, et même dans une partie de l'Allemagne et de l'Italie. » (1)

L'émigration temporaire n'a pas été moins pratiquée au XVIII^e qu'elle ne l'était au XVII^e. En effet, de nombreux mémoires mentionnent ou déplorent son intensité. Voici un « aperçu des causes et effets de l'émigration dans les différentes parties de la province d'Auvergne et de l'état du peuple » datant de 1787 environ.

« Il est certain que l'émigration totale ou annuelle est plus grande dans la montagne que dans la Limagne... Le sol des montagnes basses (est de la province) produit du grain, mais tout autre chose leur manque... Des élèves de bestiaux, que les habitants font avec toute l'industrie profitable, est la seule rentrée certaine, et insuffisante pour payer les impôts. Ils y suppléent par l'émigration annuelle. Ils vont exploiter une partie des forêts de toute la France, ou entreprendre des chaussées ou des transports de terre. Ils vont ensuite faire... les moissons du Languedoc et de la Bourgogne, reviennent faire les leurs et semer les terres que les femmes ont cultivées pendant la belle saison...

« La chaîne de montagnes du couchant de la province commençant en Combrailles et se réunissant à la chaîne du levant vers le Gévaudan et le Rouergue est nommée communément « haute montagne »... Le désœuvrement et le peu de travail qu'exigent le soin des bestiaux l'hiver, a fait contracter à tous les hommes de ce pays l'habitude d'aller dans des climats plus doux chercher l'emploi de leur force et une meilleure nourriture...

« Il est cependant un terme moyen entre la Limagne et la montagne. On désigne souvent cet intermédiaire du nom de demi-montagne (c'est le « pays coupé »). Plus exposé qu'ailleurs aux sécheresses et aux dégradations, elle trompe le plus souvent l'attente des moissonneurs et les force à avoir recours à l'émigration... » (2)

(1) Mémoire concernant la province d'Auvergne dressée pour Monseigneur le duc de Bourgogne en 1697-1698 par Monseigneur Lefevre d'Ormesson, Intendant. Clermont-Fd, 1845, in-8°, page 124 et sq.

(2) *Archives départementales*. 4 C - 33 1787-1789. Aperçu des causes et effets de l'émigration dans les différentes parties de la province d'Auvergne, et de l'état du peuple. Anonyme.

Et il semble que ce soit surtout l'émigration des habitants des montagnes de l'Ouest que Legrand d'Aussy a décrite vers 1788 dans ses « Voyages d'Auvergne » en termes semblables à ceux du rapport précédent.

« L'argent sortant en fleuve de l'Auvergne et n'y entrant que par filet... Il a fallu que les Auvergnats imaginent un genre de vie quelconque et qu'ils alassent chercher ailleurs un revenu qui leur était refusé par la nature... Ils ont pris le parti de s'expatrier. Tous les ans, au printemps et à l'automne, on en voit des milliers quitter leurs habitations et porter dans les contrées étrangères leur lourde et grossière adresse. » (1)

Ces quelques documents nous donnent en somme le cadre de notre étude. A la fin du XVIII^e siècle l'intensité de l'émigration temporaire en Basse-Auvergne retient l'attention. Depuis la fin du XVII^e siècle jusqu'à la veille de la Révolution, l'importance de ce phénomène ne cesse d'être discutée, relatée ou déplorée par des personnes compétentes.

C'est que l'émigration temporaire perturbe la vie des paroisses. Elle les prive, une partie de l'année, d'un fort contingent d'hommes jeunes, ce qui entraîne des conséquences démographiques : réduction du taux de natalité ; administratives : difficulté de recruter des consuls pour l'administration communale, absence des garçons à l'époque du tirage au sort de la milice. Mais elle exerce d'autre part un certain nombre d'incidences sur la vie du royaume tout entier. Chaque fois que l'on effectue des travaux importants dans quelque région de France, et chaque fois que l'on a besoin d'une main-d'œuvre nombreuse (2) ou spécialisée (3), on ne manque pas d'en aviser l'Intendant d'Auvergne. Mais inversement, l'émigrant auvergnat ne trouvait pas toujours de travail : il vagabondait ou mendiait, de façon occasionnelle ou prolongée. Certaines paroisses fournissent « une pépinière de mendiants à inonder le royaume ». (4)

Les Auvergnats inondent même l'Espagne, à tel point qu'en 1783, une cédule de sa « Majesté catholique » interdit à tous « merciers, chaudronniers, porte-balles soit étrangers soit nationaux de vendre et de colporter dans les rues et les campagnes différents objets relatifs à leur profession ». (5) Une copie de cette cédule est envoyée spécialement à l'Intendant d'Auvergne pour qu'il prenne des mesures convenables.

(1) LEGRAND D'AUSSY, *Voyages d'Auvergne*. Tome I, lettre VI, p. 73.

(2) Par exemple pour les terrassements des levées de la Loire à Tours. (*Arch. dép. du P.-de-D.*, C - 6667 - 19 - 12 - 1739).

(3) Scieurs de longs demandés dans le pays de Crey. (*Ibid.*, C - 6250 - 3 - 10 - 1768).

(4) Voir CHOTARD, *La mendicité en Auvergne au XVIII^e siècle*, *Rev. d'Auv.*, t. XV, 1898.

(5) *Archives départementales*, série C - 778-779. Lettre de M. de Vergenne à Monsieur de Chazerat, feuillet 9 et 10. 21-5-1783.

PREMIÈRE PARTIE

LES RÉGIONS D'OU L'ON N'ÉMIGRE PAS

LOCALISATION

LES divers rapports faits sur l'état de l'Auvergne au XVIII^e siècle (1), des descriptions de l'Auvergne à cette époque (2) et surtout les documents de l'Assemblée provinciale de 1788 (3) nous ont permis d'établir la carte de l'émigration en Basse-Auvergne vers 1788. De son observation il ressort que, environ un tiers de la Basse-Auvergne ne donne lieu à aucune émigration temporaire.

Les îlots d'où l'on n'émigre pas sont rares : c'est la partie bordant le Bourbonnais au nord de la subdélégation de Montaigut. Ce sont quelques bourgs assez importants comme Thiers et Ambert. C'est aussi la région montagneuse de Rochefort. Mais la majeure partie des régions où les habitants sont sédentaires toute l'année est fournie par le fossé presque ininterrompu des Limagnes.

Pourquoi n'émigre-t-on pas de toutes ces régions ? Nous allons essayer de le déterminer en étudiant le genre de vie caractéristique de chacun de ces îlots

(1) Etat de l'Auvergne en 1765 présenté par M. de Laveruy contrôleur général des finances — par M. de Ballainvillers, Intendant d'Auvergne publié par J.-B. Bouillet.

(2) LEGRAND D'AUSSE, *Voyages d'Auvergne*, tome I et III.

(3) *Arch. départementales*, n.c. 90 à 137.

CHAPITRE I

ILOTS D'OU L'ON N'EMIGRE PAS

A. — LA BORDURE DU BOURBONNAIS.

L'émigration temporaire est nulle en bordure du Bourbonnais. Cependant les paroisses qui sont sur la limite des deux Généralités, Auvergne et Bourbonnais, appartiennent aux plateaux cristallins de l'est du Massif Central. De ce fait ils ne sont pas éloignés de certains bourgs où sévit une forte émigration temporaire, comme dans la majeure partie de la subdélégation de Montaigut. Pourquoi donc cette région limite n'a-t-elle pas besoin d'aller chercher un complément de ressources et d'occupations en dehors de chez elle ? Présente-t-elle un genre de vie spécial et différent de ceux des régions auvergnates environnantes ?

Au premier abord, les ressources de « cet îlot » ne semblent, il est vrai, pas très grandes. Le village de La Les Bois se plaint de ce que le pays est pauvre (1)... Le terrain d'Echassières (2), celui de Durmignat, celui de Lapeyrouse sont également qualifiés de médiocres. C'est surtout dans leurs comptes rendus à l'Assemblée provinciale de 1788, que les paroisses déplorent la mauvaise qualité de leur pays (3). On peut donc se demander si elles ne se plaignent pas par habitude et dans l'espoir d'en tirer quelques profits. En effet le pluvitif de la taille de 1738 qualifiait au contraire le terrain de La Les Bois « d'assez bon terrain », où l'on cueille seigle, avoine, menus grains, quelques fruits, où il y a prairies et pacages. De même, des récoltes en seigle et avoine se cueillent dans toute cette bordure du Bourbonnais et nulle part ce récoltes sont infructueuses puisqu'on exporte même de ces grains (4). Ces avantages ne nous étonnent d'ailleurs pas, ils s'expliquent par l'altitude relativement basse de ces régions (un peu plus de 400 m.) qui crée un climat plus doux que plus au sud (700 m.

(1) *Arch. départ.*, 4 C - 93. Rapport au sujet de l'élection de Riom.

(2) *Arch. départ.*, C - 2893 (Echassière).

(3) *Arch. départ.*, 4 C - 93. Rapport sur l'élection de Riom.

(4) Ceci semble bien confirmer les doutes que l'on peut avoir sur l'exactitude des documents de 1788. *Arch. départ.* Rapport sur l'élection de Riom.

d'altitude). « Les montagnes s'abaissent sensiblement et par gradation, les cultures essentielles sont... le seigle, l'orge, l'avoine et le blé noir... Dans les années ordinaires le pays est en état de descendre du blé dans la Limagne. » (1) Le climat permet donc ici des cultures de céréales qui bien que ni très abondantes ni très variées (le froment manque en effet) sont du moins suffisantes.

Elles peuvent nourrir toute l'année les populations qui les cultivent. A Buxerolles, tout près de Lapeyrouse, « les domaines rapporteraient même davantage s'il y avait plus de bras pour la culture ». (2)

En effet « les bras » trouvent dans cette région de nombreuses occupations en dehors de l'agriculture. A Echassière, on fabrique des sabots et des cercles pour la futaille, on fait un certain commerce de bestiaux, de même que des ventes de bois ouvré pour la futaille et les sabots. A La Les Bois, à Lapeyrouse, on rencontre le même genre d'activités que l'Abbé Ordinaire a bien mis en relief dans son manuscrit... (3) « Quantité de bois soit à brûler soit pour la menuiserie, achèvent le détail des ressources que tire de sa situation le peuple qui occupe la partie nord de la chaîne de l'Ouest, pour se fournir des objets qui lui manquent et acquitter les charges publiques. Mais, pas plus que l'agriculture, le travail du bois ne suffit à occuper toute la population. Des habitants de Durmignat, Echassière s'adonnent au commerce du bétail. A Echassière, des voituriers ne s'occupent pas seulement d'écouler les produits du pays mais encore d'aller chercher du vin dans la plaine.

Les ressources et les occupations de la bordure du Bourbonnais sont donc variées et assez abondantes pour que les habitants ne soient pas tentés d'aller en chercher ailleurs un supplément. Cependant l'émigration ne cesse pas brusquement quand on vient du sud. Il existe une zone de transition entre Auvergne et Bourbonnais. Les habitudes auvergnates d'émigration diminuent progressivement et finissent par cesser, cependant que certains habitants sont obligés, par leur métier, à des déplacements fréquents. C'est le cas des voituriers et des marchands de bestiaux dont le genre de vie ne peut-être qualifié d'émigration.

En somme les influences bourbonnaises contre-balaçent largement les influences auvergnates ? Les Bourbonnais n'émigre pas. (4)

(1) Abbé ORDINAIRE, *Essai sur le département du Puy-de-Dôme*, manuscrit bibliothèque de Clermont-Ferrand, MS 530, page 54. Ce manuscrit étudie la région à une date un peu postérieure à la période qui nous intéresse. Cependant l'abbé Ordinaire explique, au début de son mémoire, que les choses sont souvent à l'état où elles étaient depuis 2 ou 3 siècles. Nous avons donc cru pouvoir appliquer certaines de ses remarques au XVIII^e siècle.

(2) *Arch. départ.*, série C - 2892. Pluritif de la Taille pour 1722.

(3) Abbé ORDINAIRE, *op. cité*.

(4) Les habitants des paroisses limites qui appartiennent aux deux généralités semblent vivre plus en Bourbonnais qu'en Auvergne. On se plaint qu'elles y paient tous leurs impôts, tandis qu'elles laissent des arrérages dans la généralité de Riom. Le Bourbonnais a toujours un supplément de céréales, il en fait grand commerce.

C'est à son exemple que nos communes « limites » cherchent tout ce qui peut faire affluer du numéraire vers elles, sans émigrer et leur ingéniosité a trouvé des ressources dans les forêts (cercles de futaille, sabots), dans le charbon de terre et dans diverses autres petites industries.

L'étude de cette petite région, que, dans la localisation, nous avons qualifiée de région isolée, nous prouve qu'en réalité elle ne l'est pas. Elle continue en certains points, les habitudes du Bourbonnais, et se rattache assez étroitement à cette province. C'est une région de transition où l'émigration fait peu à peu place à un genre de vie qui n'est pas tout-à-fait sédentaire. On y voit agir l'influence des régions voisines qui, chacune à sa façon, se sont créées des occupations et des ressources permettant de vivre et d'acquitter les charges publiques.

B. — LES BOURGS INDUSTRIELS : AMBERT ET THIERS.

Comme la bordure du Bourbonnais, les bourgs de Thiers et Ambert ont un genre de vie sédentaire. Ces deux petites localités offrent de nombreuses ressemblances dans leurs activités. Les industries qu'on y rencontre ont quelques caractères communs. A Thiers comme à Ambert on peut voir deux sortes d'industries : celles qui concentrent les ouvriers en un lieu, celles qui occupent des bras dispersés dans la campagne.

A Thiers et à Ambert la papeterie appelle en un lieu fixe, « le moulin à papier », un certain nombre d'hommes, femmes et enfants. Les ouvriers sont unis entre eux par des règlements très stricts et forment une véritable « caste » où il est difficile d'entrer, les règlements peuvent en effet interdire à certaines personnes qui le désireraient de faire partie de la corporation. D'autre part, leur rigueur effraie des journaliers qui préfèrent rester libres et indépendants. Enfin la corporation des ouvriers papetiers, dont il faut absolument faire partie pour pouvoir travailler au « moulin à papier », n'accepte pas des employés temporaires qui désireraient s'adonner à ce genre d'activité pendant une partie de l'année seulement. C'est pourquoi les industries qui se dispersent dans la campagne semblent faire appel à beaucoup plus de personnel. A Ambert, c'est l'industrie textile ; à Thiers, c'est la coutellerie.

Ce n'est pas qu'à Thiers l'industrie textile soit tout à fait inexistante. « Du chanvre acheté dans la Limagne par les paysannes du voisinage est revendu en fin écriu à des marchands de la ville. » (1) C'est de cette même manière que les femmes de la région d'Ambert

Ses communications ne sont handicapées ni par les difficultés de route, ni par les douanes. C'est ce qui explique un peu son genre de vie stable. Les habitants pourraient-ils être mieux ailleurs que chez eux ?

(1) LEGRAND D'AUSSY, *ouvrage cité*, lettre XXVIII, p. 451, tome I.

fournissent : fil de lin, lacets ou camelots aux marchands d'Ambert. Cette industrie crée du travail pour une main-d'œuvre féminine située jusqu'à trois ou quatre lieues d'Ambert. Ces ouvriers sont donc épars dans la campagne : ils ne quittent point leurs foyers, et ils n'emploient que des bras inutiles à l'agriculture, ou des moments qu'elle leur laisse libres.

Dans le voisinage immédiat d'Ambert on trouve donc des fabricants d'objets de mercerie à domicile ; dans la région de Thiers on travaille de la même façon à la coutellerie. Celle-ci est cantonnée dans la ville de Thiers, dans sa banlieue immédiate, dans les paroisses de Saint-Rémy, Pasières, Arconsat, Escoutoux, Vodable. « Les ouvriers qui y sont occupés sont fort nombreux ; chacun travaille chez lui selon la commande du négociant, souvent même le coutelier vend directement ce qu'il a fabriqué. Les paysans de la montagne, lorsque l'hiver suspend les travaux de culture, s'occupent à fabriquer des pièces de coutellerie. » (1) Ces industries doivent leur essor au travail des paysans qu'elles occupent. Elles posent, cependant, le problème de leur influence sur l'émigration temporaire.

Dans la région de Thiers, les communes où l'on travaille à la coutellerie n'ont aucun émigrant. A Escoutoux, un quart des habitants ne vit que comme ouvrier à journée, travaillant pour la coutellerie. A Pasières, Arconsat, qui pourtant sont déjà à une certaine distance de Thiers, il n'y a pas d'émigrants.

Dans la région d'Ambert, presque toute la zone industrielle émigre, seuls les abords immédiats de la ville n'émigrent pas. Des bourgs comme Pasières et Escoutoux, situés à trois ou quatre heures d'Ambert et de Thiers, ont une forte émigration temporaire. Cette émigration serait-elle récente dans la région d'Ambert aux environs de 1788 ? Elle pourrait en effet être une conséquence d'un certain déclin des industries dont certains se plaignent, (2) mais ce déclin est assez difficile à prouver véritablement. (3) D'autre part l'émigration de cette région ne semble pas récente puisqu'en 1758 la subdélégation d'Ambert demande à placer le tirage au sort de la milice à une époque où les émigrants seraient rentrés.

La raison principale de cette différence entre la région de Thiers et celle d'Ambert semble due aux aptitudes des habitants dans l'exercice de l'industrie domestique. L'industrie textile en effet donne surtout du travail aux femmes et aux jeunes filles dans la région d'Ambert ; elle y occupe peu d'hommes. Ceux-ci ont donc tout leur temps de libre pour vaquer à d'autres occupations. Dans la région de Thiers seuls les hommes travaillent à la coutellerie. Leur temps est occupé pendant l'hiver, ils n'ont pas besoin d'émigrer.

(1) DULAURE, *Description de l'Auvergne*, page 54.

(2) *Arch. départ.*, C - 5246. Lettre de M. Madin subdélégué d'Ambert, 22-1-1753.

(3) *Arch. départ.*, C - 485 - 616-588. Rapport sur les manufactures d'Auvergne, prouve que si les industries ont décliné, le phénomène a eu lieu tout au début du siècle. Prouve, d'autre part, en comparant les chiffres, à différentes époques, que le nombre des fabriques a augmenté.

Ces bourgs comme Thiers et Ambert n'émigrent donc pas parce que comme les paroisses de la bordure du Bourbonnais, ils ont su se créer des occupations suffisantes pour employer leur temps.

C. — ILOT MONTAGNEUX DE ROCHEFORT.

La région montagnaise de Rochefort d'où les habitants n'émigrent pas non plus, attire, elle aussi, particulièrement l'attention, car ses occupations ne participent en rien à celles de la Limagne et ne ressemblent en aucun point à celles de Thiers, Ambert, ou à celles de la bordure du Bourbonnais.

Les documents de l'Assemblée provinciale portent à notre connaissance qu'à Rochefort, sur 77 feux, il y a « vingt journaliers, le surplus est voiturier ». A Saint-Bonnet près Orcival, à Orcival même et à Laqueuille tous les hommes semblent trouver de l'occupation dans le pays même (1). La route de Clermont-Aurillac traverse en effet ces paroisses, ou passe dans leur voisinage. Cette route construite depuis 1737 est antérieure à bien d'autres et son utilisation est en plein essor quand d'autres voies commencent seulement à s'ouvrir. Elle permet aux habitants d'exporter leurs produits qui sont ceux de l'élevage, et elle crée des activités grâce au transport des marchandises et des voyageurs. Les habitants de ces régions sont en effet voituriers et porteurs et la route a pour autre conséquence de multiplier les auberges sur son parcours (2). C'est bien là une autre ressource quelque peu lucrative.

Les habitants de cette région n'émigrent donc pas parce qu'ils trouvent suffisamment d'occupation chez eux.

Dans la bordure du Bourbonnais, les occupations étaient créées par la proximité même de cette province. A Thiers, Ambert, l'ingéniosité des habitants leur a permis de trouver occupations et ressources dans l'industrie à domicile.

Ici, dans la zone de Rochefort, un axe de circulation crée, dans une région déshéritée par la nature, des activités suffisantes pour retenir les habitants chez eux toute l'année, sans qu'ils aient besoin d'aller au loin chercher, non pas fortune, mais seulement le nécessaire.

(1) *Arch. départ.*, 4 C - 99, feuillets 12-31-32-46-23.

(2) Des documents signalent, en effet, que la plus grande quantité de vin s'écoule dans cette partie de la montagne où il y a beaucoup d'auberges. (*Arch. départ.*, Tailles tarifées, 4 C - 33 et Legrand d'Aussy).

CHAPITRE II

LES LIMAGNES

LES Limagnes sont desservies par des voies de communications, beaucoup plus importantes que la route de Clermont-Aurillac, car elles sont traversées par l'Allier et par une route nord-sud. L'Allier déjà navigable en cette partie de son cours peut faire naître des activités nouvelles pour les populations riveraines. De plus, des genres de vie, bien différents de ceux que l'on a précédemment étudiés, sont dus à ce que les Limagnes sont une plaine. Pourquoi donc les Limagnes ne sont-elles pas une région d'émigration temporaire et pourquoi font-elles parfois appel à une main-d'œuvre qui leur est étrangère ? L'étude du rôle économique successivement de l'Allier et de la plaine va nous le montrer.

L'ALLIER

L'Allier, comme une route, est à l'origine d'une foule d'activités.

La construction de bateaux ou « sapinières », la navigation et le commerce procurent en effet des occupations multiples aux riverains, surtout aux habitants de quelques paroisses privilégiées où les chantiers de construction de bateaux se localisent : ce sont Brioude, Vezézoux, Brassac et Jumeaux (1) où ces constructions de « sapinières » (2) s'accompagnent inévitablement d'une industrie complémentaire, celle de la corderie. De leur côté, la navigation et le commerce emploient un grand nombre d'ouvriers. Dans chaque paroisse riveraine quelque peu importante, les « voituriers par eau », personnages dignes d'attention, s'occupent exclusivement de l'expédition des marchandises et du chargement des bateaux. Pour accompagner le convoi ils délèguent donc leurs pouvoirs à des « facteurs d'eau » qui ont sous leurs ordres dix à quinze mariniers. Il est

(1) LEGRAND D'AUSSY *ouvrage cité*, lettre XLVII, tome II, p. 260.

(2) Sapinière parce que construite toute en sapin : leur qualité médiocre faisait qu'elles ne voyageaient qu'à l'aller ; une fois arrivé au but on les revendait comme bois de chauffage.

facile de calculer approximativement le nombre de personnes occupées à la navigation. On fabrique environ deux mille sapinières par an, un convoi se compose en moyenne de quatre sapinières. (1) L'Allier en Auvergne armerait donc cinq cents flotilles environ. Il faut une douzaine de mariniers et un facteur d'eau pour conduire chaque flotille, il en résulte que plus de six mille cinq cents personnes peuvent être employées uniquement au trafic par eau.

On comprend ainsi que les populations riveraines n'éprouvent pas le besoin d'émigrer et que, au contraire, les paroisses des bords de l'Allier attirent des immigrants de l'Auvergne. Non seulement les régions de Limagne qui bordent l'Allier n'émigrent pas, mais il en est de même dans toute la plaine.

LA PLAINE

La plaine de Limagne (2), contrairement à une opinion généralement acceptée, n'était pas très riche. Elle n'en offrait pas moins des avantages de nature à retenir toute l'année le Limagnais sur ses terres. Aussi bien était-elle enviée des populations de la montagne.

Avantages de la plaine.

La Limagne est enviée des population de la montagne. « Chacun met de l'amour-propre à être de ce pays si fertile et à la préention, pourvu qu'il ait quelque vigne sur son territoire, de se dire de la Limagne. » (3) L'un loue son climat doux par rapport au reste de l'Auvergne, l'autre sa région de riches « limons ». (4) Au premier abord, ce mot de Limagne évoque chez tous un ensemble imposant et gracieux, un tableau de fertilité, et si l'on considère les produits de la Limagne, ils peuvent être qualifiés de variés et abondants : Ballainvilliers loue ses prairies (5) : les fruits qu'elle fournit en grande quantité, principalement les pommes et les noix, s'exportent jusqu'à Paris. Les chanvres sont utilisés pour la marine. Les « Tailles tarifées », le « plumitif des Tailles » de ces pays de Limagne montrent bien la multiplicité de ces productions. A Cébazat, en 1751, il y a 141 journaux de vergers, 19 journaux d'osier ou saule, 18 quarteronnées 1/2 de jardin, 7.829 quarteronnées de terre arable pour céréales, des noyeraies, 3.136 œuvres de vigne, 26 œuvres 1/2 de cerisiers et 281 journaux 1/2 de prés. (6) La « Ville de Vic-le-Comte » est, elle

(1) LEGRAND D'AUSSY, lettre XLVII, tome II, p. 259.

(2) Voir carte. Nous rattachons, en effet aux Limagnes, le bassin du Lembronnet bien qu'il en soit séparé par la côte du Broc-Bergonne ou une certaine émigration a lieu.

(3) *Arch. départ.*, 4 C - 33. Aperçu des causes et effets de l'émigration dans les différentes parties de la province d'Auvergne et de l'état du peuple.

(4) Arthur YOUNG, *Voyages en France en 1787-1788-1789*, tome II, p. 566-617.

(5) Ballainvilliers, rapport cité page 27.

(6) *Arch. départ.*, C - 3155. Cébazat.

aussi, située en pays de Limagne : « Ses terres sont bonnes à rapporter du froment et toutes autres sortes de grains, du chanvre et du vin. » (1) Cependant la Limagne cultive surtout le chanvre, la vigne et les céréales, tous les écrits et documents de l'époque le soulignent. Elle en exporte parfois. (2)

Ce tableau de l'économie limagnère au XVIII^e siècle semble riant ; malheureusement il présente des ombres accentuées. Il offre en effet une réelle insuffisance économique, mais celle-ci, contrairement à ce qu'on pourrait attendre, n'est pas une cause d'émigration temporaire.

Insuffisance économique de la plaine.

Si nous lisons donc plus à fond les documents, nous nous rendons compte que « la misère est profonde dans ce jardin anglais, le plus beau de l'Europe entière ». (3) Les productions de l'Auvergne n'ont pas un « débit » considérable. En outre, l'Allier n'est pas navigable en toute saison et les transports sont longs, aussi les denrées agricoles (4) s'abiment souvent avant d'arriver à destination. Il s'ensuit que les produits se vendent généralement à bas prix.

Il est une autre source de misère. Le paysan limagnais est écrasé d'impositions. Si nous nous en tenons aux rapports de l'Assemblée provinciale nous sommes forcés à croire que les paysans se plaignent dans l'espoir d'obtenir quelque diminution et qu'ils exagèrent quelque peu ; malgré tout, cette surcharge d'impositions semble trop généralement invoquée pour qu'on puisse s'imaginer qu'elle ne soit pas réelle. Quelques chiffres qui permettent d'établir une comparaison entre les revenus et les impositions montrent que celles-ci peuvent dépasser ceux-là. Les paysans sont alors obligés de se procurer un supplément de ressources avec beaucoup d'ingéniosité, mais ils la cherchent toujours dans leur région. L'exemple de Cournon est typique. Dans cette paroisse « le revenu est de 28.572 livres, et les charges s'élèvent à 25.948 livres 18 sols 9 deniers. Les habitants ont recours à un supplément de ressources par la fabrication de la chaux ». (5)

Non seulement les paysans sont écrasés par les impositions mais ils sont exposés à voir leurs récoltes minées par les gelées ou la sécheresse. Ils manquent de débouchés pour leurs produits en raison de l'obstacle qu'oppose la douane de Vichy en particulier. Ils manquent aussi d'initiative. De ce fait, le nombre des mendiants est beaucoup plus élevé en Limagne qu'en montagne et cependant le Limagnais tient à son sol et ne le quitte guère. La cause de ce

(1) *Arch. départ.*, PC 2889. Plumitif de la Taille.

(2) *Arch. départ.*, C- 30. Grains pour Paris. A Chantilly le 1-7-1725. Lettre de Dodure à M. de la Grandville.

(3) LEGRAND D'AUSSY, *op. cité*, lettre VIII, tome I, p. 102.

(4) Cf. les vins.

(5) *Arch. départ.*, 4 C - 99. Etat de la disproportion de l'impôt avec le revenu fourni le 5 avril 1788.

phénomène peut être plus facile à déceler que ne le pense Legrand d'Aussy. (1) Ne peut-on pas le trouver dans le fait que les habitants sont occupés constamment.

Pourquoi le paysan de Limagne n'émigre-t-il pas ?

En effet, bien que les revenus s'avèrent parfois insuffisants, leur sol invite à la culture et « l'Alsace, la vallée de la Garonne, la Limagne en Auvergne sont les seules régions du royaume d'où soit bannies les jachères... La grande production de ces territoires montre la prodigieuse importance de cette amélioration ». (2) Donc tout le sol est cultivé chaque année, ce qui exige un emploi total de la main-d'œuvre disponible. Ce terrain fertile de la Limagne produit surtout du chanvre, du vin, des céréales. Celles-ci, une fois récoltées, sont engrangées et on les bat au fléau à moments perdus, mais leur battage occupe bien tout l'hiver. Quant au chanvre, cultivé sur de larges espaces, il est travaillé avant son expédition. Un grand nombre d'ouvriers locaux s'emploient sur place à cette préparation, aidés par des peigneurs de chanvre venus de la montagne. C'est la culture de la vigne, cependant, qui est la plus représentative de la Limagne. Elle semble encore plus étendue que les cultures précédentes et elle réclame des soins continus et une main-d'œuvre stable que n'exigent pas les autres récoltes.

Donc l'économie de la Limagne est bien représentative d'une activité constante qui empêche toute émigration temporaire. Arthur Young donne à ce sujet des explications en faveur de notre thèse : « C'est le manque de loisirs, plus que tout autre, qui fait que les habitants de certaines régions et en particulier des provinces viticoles ne voient pas dans l'émigration un remède à leurs misères... Il reste ordinairement une population considérable dans les provinces viticoles. On trouve beaucoup de pauvres. La nature de cette culture — la vigne — dépend presque entièrement du travail manuel, et ne demande d'autre capital que la possession de la terre et une paire de bras, sans que l'on ait besoin de voiture, de charrue, de bétail. Les pauvres gens sont tout naturellement portés vers cette sorte de propriété. Cela détourne de tout autre industrie, rive les enfants à une localité d'où ils devraient émigrer, les fait s'attacher à une pièce de terre qui les invite à rester sur place, quand leur intérêt mieux compris les appellerait partout ailleurs... La conséquence c'est qu'ils travaillent autant que possible chez des voisins plus riches... » (3)

Les observations semblent prouver que le travail de la vigne en particulier peut-être facilement entrepris mais qu'il rive au sol en Limagne comme ailleurs, au XVIII^e siècle comme de tout temps.

(1) LEGRAND D'AUSSY, lettre 1, p. 334. « Ce n'est pas que dans beaucoup d'endroits de la Limagne il ne soient souvent aussi pauvres et aussi malheureux, mais les Limagnais tiennent à son sol et ne le quittent guère. Et quoique j'ai cherché à savoir la cause de cette différence je n'ai pu la connaître ».

(2) ARTHUR YOUNG, *Voyages en France*, p. 824, tome II. Observations.

(3) ARTHUR YOUNG, *Voyages en France*, p. 719 et 720, tome II.

CONCLUSION

Les régions de la Basse-Auvergne qui ne sont pas des foyers d'émigration temporaire sont toutefois bien différentes les unes des autres. Il est en effet assez difficile de rapprocher les activités industrielles de la région thiernoise de celles essentiellement agricoles des Limagnes et cependant le résultat est le même.

Ce qui d'une manière générale retient les populations chez elles c'est l'absence de morte saison qui fait que l'activité ne chôme jamais. En bordure du Bourbonnais, l'ingéniosité des habitants qui savent tirer partie du bois dont la région est abondamment pourvue, et l'influence d'une province voisine de vie différente de celle de la Basse-Auvergne ont fait naître des activités constantes. Dans la région de Rochefort, les habitants ont su exploiter les ressources que pouvait offrir un axe de circulation. A Thiers et à Ambert ce sont des initiatives privées qui retiennent les paysans chez eux en les occupant par une industrie à domicile. En Limagne enfin un travail incessant réclamé par un sol fécond, des cultures exigeantes (la vigne) et un climat doux retiennent les indigènes chez eux. Il n'est donc pas loisible au Limagnais d'aller chercher ailleurs un supplément de ressources pendant une période de l'année. Son absence temporaire porterait tort à ses biens, il préfère, si vraiment il ne peut pas vivre, tout abandonner et émigrer définitivement.

S'il est des régions où l'on ne constate aucune émigration temporaire, il en est d'autres au contraire qui fournissent à l'émigration

DEUXIÈME PARTIE

LES RÉGIONS D'OU L'ON ÉMIGRE

INTRODUCTION

Les régions d'où l'on n'émigrail pas au xviii^e siècle étaient peu nombreuses et surtout peu étendues en Basse-Auvergne. Celles d'où l'on émigre y tiennent une plus large place. Nous allons essayer de localiser ces régions. Nous décrirons ensuite les divers genres d'« émigration temporaire » que l'on y rencontre. Nous tenterons enfin de donner une explication au phénomène qui ne manque pas de soulever certains problèmes. Quels rapports en effet existent entre l'« émigration temporaire » et l'émigration définitive ? L'« émigration temporaire » en Basse-Auvergne au xviii^e siècle a-t-elle été économiquement et socialement avantageuse ? Comment le phénomène peut-il se modifier et disparaître ? Nous essaierons donc de résoudre ces problèmes.

CHAPITRE I

LOCALISATION DES FOYERS D'EMIGRATION

La carte de l' « Emigration en Basse-Auvergne vers 1788 » (1) montre l'intensité de l'émigration et sa localisation par rapport aux régions d'où l'on n'émigre pas et par rapport à celles d'où l'on émigre définitivement. Elle a été dressée d'après les renseignements fournis aux assemblées provinciales de 1788. Les différentes paroisses ou collectes indiquent le nombre de feux qu'elles comprennent, l'état des populations, le nombre des émigrants, le nombre des mendiants, l'état des biens donnés au collecteurs, l'état des terres abandonnées pour cause de dégradations, et souvent une comparaison entre le revenu des biens et les impositions. Des observations accompagnent cette statistique.

Malheureusement les documents consultés présentent quelques faiblesses : ils sont incomplets et ne concernent que les « élections » de Clermont-Ferrand, Riom et Issoire. Les renseignements fournis par les élections de Clermont sont moins précis que les autres au sujet de l'émigration. Ce manque de détails n'avait aucune importance pour indiquer les régions d'où l'on n'émigrerait pas. Il en a lorsqu'il s'agit de savoir à quel genre d'émigration l'on a affaire. En effet dans l'élection de Riom ou dans celle d'Issoire on indique d'une part le nombre des émigrants « qui ne s'absentent que pour un temps » et d'autre part le nombre d'émigrants « sans espérance de retour » (2). Dans l'élection de Clermont au contraire on indique uniquement le nombre de ceux « qui s'expatrient tous les ans et vont travailler dans les autres provinces » (3). Grâce aux observations et détails mentionnés nous avons pu y reconstituer l'état de l'émigration, mais d'une manière

(1) Carte dont nous nous sommes servi ci-dessus pour étudier les régions d'où l'on n'émigrerait pas.

(2) *Archives départementales*, 4 C - 103-104-105.

(3) *Archives départementales*, 4 C - 95 à 100.

moins rigoureuse que dans les autres élections. Nous avons ainsi été réduits à considérer ces émigrants comme des « émigrants temporaires ». Dans ces conditions, le nombre des « émigrants temporaire » est peut-être surestimé pour l'élection de Clermont. Mais le plus grave défaut qu'offrent les documents consultés n'est pas dû aux lacunes qu'ils présentent mais au fait regrettable qu'ils sont dressés par les contribuables eux mêmes. Chaque paroisse comme toujours a voulu démontrer qu'elle était encore plus digne de compassion qu'elle ne l'était en réalité. Certaines de ces paroisses affirment que la charge des impositions fait émigrer un trop grand nombre d'habitants et que l'agriculture en souffre. Sur les relevés elles ont intérêt à grossir encore le nombre des émigrants. D'autres paroisses, au contraire craignent que l'émigration temporaire ne soit considérée comme apportant des ressources trop appréciables et ils la passent en partie sous silence.

Les régions d' « émigration temporaire » intense.

Les paroisses où sur trois feux plus d'un particulier émigre sont les plus nombreuses. C'est le cas d'Anzat-le-Luguet, dans le Cézallier (1) où sur 216 feux il y a 242 émigrants temporaires.

C'est le cas de Mazoires : 214 feux, 485 émigrants temporaires (2). Dans toute cette région la proportion entre le nombre des émigrants temporaires est la même. Dans les monts Dorés et en Artense, le rapport varie un peu, il est inférieur au précédent, mais le nombre des émigrants temporaires est toujours grand dans chaque paroisse.

- (3) Saint-Donat : 157 feux, 80 émigrants temporaires.
- (4) Bagnols : 280 feux, 200 émigrants temporaires.
- (5) Bourg-Lastic : 347 feux, 450 émigrants temporaires.

Les émigrants sont également très nombreux « en Combraille » et dans toute cette région des plateaux de l'Ouest.

- (6) La Celle près Fernoël : 63 feux, 72 émigrants temporaires.
- (7) Combraille-en-Val : 110 feux, 69 émigrants temporaires.
- (8) Condat-en-Combraille : 192 feux, 180 émigrants temporaires.

Les plateaux de l'Est fournissent des nombres analogues d'émigrants temporaires.

- (1) Augerolles : 584 feux, 334 émigrants temporaires.
- (2) Condat près Montboissier : 98 feux, 140 émigrants temporaires.

Des documents aussi précis que ceux de l'assemblée provinciale manquent totalement pour l'élection de Brioude. Cependant, d'après

(1) *Archives départementales*, 4 C - 105. Anzat-Luguet.

(2) *Archives départementales*, 4 C - 98. Mazoires, feuillet 7.

(3) *Archives départementales*, 4 C - 99. St-Donat, feuillet 15.

(4) *Archives départementales*, 4 C - 95. Bagnols, feuillet 13.

(5) *Archives départementales*, Bourg-Lastic, feuillet 33.

(6) *Archives départementales*, 4 C - 104. La Celle, feuillet 24.

(7) *Archives départementales*, 4 C - 104. Combronde-en-VI, feuille 14.

(8) *Archives départementales*, 4 C - 104. Condat-en-Combrailles, feuille 17.

(1) Augerolles. *Arch. dép.*, 4 C - 95 f. 8-9-10-11-12-13.

(2) Condat-près-Montboissier, 4 C - 96.

la plupart des ouvrages, on sait que Massiac, La Chaise-Dieu fournissent des « émigrants temporaires » qu'à Auriat la « principale industrie des habitants de la collecte est de s'expatrier en allant passer les hivers et le printemps à Paris ». (1)

Les régions d'où l'on émigre en Basse-Auvergne ont souvent une altitude élevée (Artense 1.000 mètres, Mont-Dore 1.000 mètres, Forez 800 mètres en moyenne), mais pas toujours (Combrailles 400 à 700 mètres). Cependant elles présentent toujours une allure accidentée de montagne (sol rocheux, vallées encaissées et mince épaisseur de terre arable). Dès qu'une région présente un peu cette allure, l'émigration temporaire s'y produit. C'est le cas du Horst de Saint-Yvoine, de la coulée du Broc-Bergonne et de la Comté (Sallède 40 émigrants, Saint-Julien-de-Coppel 20. (2) L'émigration est de plus en plus dense à mesure que l'on s'éloigne des régions sans émigration. On a nettement l'impression de régions de transition sur les lignes de contact : sur la bordure de l'escarpement de ligne de faille, dans le « pays coupé » et aux alentours des centres industriels.

Les régions de moindre émigration.

En bordure de l'escarpement de ligne de faille, à l'Est et à l'Ouest, il y a moins d'émigration qu'à l'intérieur des plateaux. Sur le rebord du plateau de l'Ouest, non seulement l'émigration temporaire est plus faible que sur le plateau même mais encore elle présente toutes les irrégularités de structure de la région. La zone d'où l'on n'émigre pas pénètre à l'intérieur du plateau par les vallées, en particulier le long des Couzes. Elle se trouve dans tous les petits bassins intérieurs (bassin du Lembronnet). Plus au nord, on assiste à un enchevêtrement de paroisses qui sont des foyers d' « émigration temporaire » et de villages d'où l'on n'émigre pas. Davayat, Combronde, Volvic ont une très faible émigration temporaire (3) bien qu'elles soient très peu éloignées de Prompsat, Gimeaux (4) où cette émigration est très forte, et tout près, à Yssac-la-Tourette, il n'y a pas du tout d'émigration temporaire. (5) Donc, dans toutes les régions de contact, l'émigration est moindre que sur les plateaux et elle n'existe pas d'une façon régulière.

Pour quelles raisons ne suit-elle pas une ligne de structure précise ou une courbe de niveau ? Pourquoi, dans certaines régions, les habitants paraissent-ils ne pas savoir ce qu'ils doivent faire ? Il semble que les régions voisines influent sur ces lignes de contact. C'est ainsi que l'escarpement de ligne de faille est situé à proximité

(1) Arch. dép., C - 3150. Taille tarifée de 1769.

(2) Arch. dép., 4 C - 101.

(3) Arch. dép., 4 C - 104, feuillet 15. Combronde. Arch. dép., 4 C - 104, feuillet 18. Davayat.

(4) Arch. dép., 4 C - 105, feuillet 35. Volvic. Arch. dép., 4 C - 104, feuillet 21. Gimeaux. Arch. dép., 4 C - 105, feuillet 3 et 4. Prompsat.

(5) Feuillet 36. Yssac-la-Tourette.

de régions d'où l'on n'émigre pas du tout et dont les activités débordent parfois la main-d'œuvre locale. Beaucoup de journaliers originaires de la bordure des plateaux peuvent donc trouver là du travail toute l'année sans avoir besoin d'aller loin. Ils peuvent rentrer chez eux chaque soir : « A Tours, sur 278 feux, il y a 80 journaliers, 50 d'entre eux vont travailler dans la Limagne d'Auvergne et d'autres dans les autres provinces. » (1)

L'émigration temporaire est donc faible dans les régions de contact, il en est de même dans les bourgs un peu importants. A Cunlhat, à Volvic, à Ardes (2). Pour quelles raisons, dans ces agglomérations où la population est supérieure à celle de la majeure partie des bourgades montagnardes, l'émigration y est-elle plus faible ? Ces bourgs ont des activités particulières, originales et variées. Les artisans y sont groupés, des marchés qui permettent l'écoulement des denrées y ont lieu et font naître un certain trafic. Les auberges s'y multiplient donc, et dans chacun de ces bourgs, Cunlhat, Ardes ou Volvic une industrie aide à retenir la population, à moins que ce soit elle qui l'ait ainsi groupée. A Volvic c'est l'industrie extractive de la pierre de taille. A Cunlhat les tisserands et les étamineurs forment la moitié de la population. Il reste donc certain que, là encore, des occupations suffisantes en tous temps retiennent la majeure partie de la population locale dans ses foyers.

En somme les foyers de moindre émigration sont soit des régions de contact où les habitants hésitent à choisir entre telle et telle occupation, soit des bourgs un peu importants. Les paroisses voisines de la Limagne cherchent dans la plaine du travail à la journée. Les gros bourgs procurent à leurs indigènes des emplois grâce à leurs fonctions diverses.

Voilà donc localisées les régions qui fournissent temporairement des ouvriers à toute la France et même à l'étranger. Où vont les émigrants ? Comment vivent-ils hors de chez eux ?

(1) *Arch. dép.*, 4 C - 100. feuillet 4. Tours.

(2) *Arch. dép.* Tailles tarifées. Volvic C-3198 (1740). Cunlhat C-315. Ardes C - 315.

CHAPITRE II

LES DIVERS GENRES D'EMIGRATION CARACTERISTIQUES DE LA BASSE-AUVERGNE

Les émigrants temporaires vont dans les Limagnes, dans les autres provinces ou même à l'étranger exercer des métiers variés, mais qui présentent des points communs. En effet, la préférence qu'on leur donne résulte plutôt des habitudes prises que de leur facilité plus ou moins grande. Ils sont même en général très pénibles.

Au XVIII^e siècle chaque région de la Basse-Auvergne est, pour ainsi dire, spécialisée dans une ou plusieurs professions particulières. Il en est cependant une que l'on trouve répandue un peu partout, c'est celle des scieurs de long.

a) *Les scieurs de long.*

« Le travail de ces émigrants consiste à scier des arbres en longueur, ainsi que d'autres bois à faire les planches. » (1) Ils sont très nombreux et très répandus dans toute la province, cette lettre en témoigne : « Les travaux... exigent de la manière la plus pressante des scieurs de long et la province d'Auvergne fournit plus qu'aucune autre cette sorte d'ouvriers. » (2)

Ce sont les régions du Forez et du Livradois qui en fournissent le plus. « Les habitants des montagnes basses (celles qui bornent la province au Levant vers Thiers jusqu'à Allègre, Langeac, la Margeride et le Gévaudan) vont exploiter une partie des forêts de toute la France. » D'autre part, le subdélégué de Lempdes signale, le 20 mars 1766, que la majeure partie des hommes mariés et garçons demeurent à la scie hors de la province (3). A St-Alyre-sur-Auzon, Champagnac, Chassignoles, Lanat-sous-Champagnac, St-Vert, Ronnaye-Fayet, Paslières, etc... « c'est tout scieur de long ». (4) Les tailles tarifées

(1) L. GACHON, *Les Limagnes du Sud*, page 411.

(2) *Arch. dép.*, C - 6260. Decaze, ingénieur en chef à l'Intendant d'Auvergne 6-10-1768.

(3) *Arch. dép.*, C - 5260. Subdélégation de Lempdes, mars 1766.

(4) *Arch. dép.*, C - 5264.

d'Egliseneuve-sur-Billom, en 1770. d'Aix-la-Fayette, en 1760, (1) montrent clairement que la majeure partie des habitants cotisés exercent ce métier. La véritable « pépinière » de scieurs de long dans cette région reste néanmoins St-Jean-des-Ollières. (2) Les plateaux de l'Est ne sont cependant pas les seuls foyers d'émigration des scieurs de long. On en trouve aussi en Artense et dans l'ouest des monts Dore : à Tauves, Singles, Avèze, « la majorité des émigrants temporaires est scieurs de long ». (3) Il en est de même en Combraille et dans tous les plateaux du nord-ouest. Dans les paroisses de Puy-St-Gulmier, à Cisternes, Combraille-en-Val, Queilhe, St-Jacques-d'Amburg, Villosanges, la jeunesse va à la scie. (4) Il est un autre point, mais isolé celui-là, d'où partent quelques scieurs de long, régulièrement chaque année. C'est Ceyrat. (5) Il n'y a donc en somme que le Cézallier et la région des Couzes qui, parmi les foyers d'émigration temporaire en Basse-Auvergne, ne voient pas partir de scieurs de long.

Il est assez aisé de conclure que si le Livradois, le Forez et tous les autres plateaux de l'Est fournissent autant de scieurs de long, c'est parce que le pays est fort boisé. « Les bois coupés aux environs de La Chaise-Dieu étaient conduits à Jumeaux sur l'Allier, et là on les employait à la construction de bateaux. » (6) Les bois des environs d'Ambert sont employés au même usage. Ceux de la paroisse d'Eglise-neuve-sur-Billom sont tarifés pour un rapport de 140 l. 5 sols en 1770. C'est un rapport faible, mais le fait qu'on le mentionne est à lui seul important. (7) A Aix-la-Fayette, les paroissiens qui ne sont pas scieurs de long sont souvent marchands de bois. (8) Et c'étaient les forêts qui au XVIII^e siècle étaient la principale richesse des seigneurs du Livradois. (9) Il est très net qu'aucun scieur de long n'est originaire du Cézallier ou du pays coupé qui sont complètement dénués. Les régions de l'ouest de la Basse-Auvergne ne sont que médiocrement dotées en fait d'arbres. L'existence du bois n'est donc pas la raison principale qui pousse leurs habitants à être scieurs de long, mais cette profession présente bien les caractères de toutes celles qu'exercent les émigrants : apprentissage rapide, profession pénible et dangereuse capable de n'attirer que les Auvergnats parce que rien ne les effraye.

Les scieurs de long exercent en général leur métier de la Saint-Michel à la Saint-Jean. (10) Ce sont presque toujours des émigrants d'hiver. A Avèze « au moins quatre-vingts personnes vont travailler

(1) *Arch. dép.*, C - 3161. Egliseneuve-sur-Billom, 1770. *Arch. dép.*, C - 3150. Aix-La Fayette, 1760.

(2) *Arch. dép.*, 4 C - 138, f. 35. *Arch. dép.*, C - 1718-1719. (Passeports).

(3) *Arch. dép.*, 4 C - 95-100.

(4) *Arch. dép.*, 4 C - 104 et 105.

(5) *Arch. dép.*, 9 1 C - 1714.

(6) LEGRAND D'AUSSY, *ouvrage cité*, lettre XXVII, tome I, p. 431.

(7) *Arch. dép.*, C - 3161.

(8) *Arch. dép.*, C - 3150.

(9) M. DOUSSE, *Le Livradois au XVIII^e siècle*, p. 12.

(10) *Arch. dép.*, 4 C - 93.

en hiver de leur métier de scieur de long ». (1) A St-Jean-des-Ollières, leur voyage dure du premier octobre au premier juillet. (2) Ce sont là les dates théoriques de l'époque où les scieurs de long sont en dehors de la province. Ces dates resteront (3) sensiblement les mêmes au XIX^e siècle et au début du XX^e. En fait, au XVIII^e siècle, la régularité de ces campagnes annuelles n'est pas aussi rigoureuse qu'elle le paraît. Les registres des passeports nous permettent de suivre d'assez près certains scieurs de long. Une question se pose cependant au sujet des renseignements donnés. Les passeports portent la date de leur délivrance, et les dates de leurs visas successifs, apposés en général chaque année. Ces dates semblent n'être qu'approximativement celles des départs. Certains visas portent néanmoins la mention « vu passer tel jour de telle année » : c'est pourquoi nous considérons cette date comme celle du départ des émigrants car elle ne doit pas en être très éloignée. (4)

Un certain Etienne Couderchet, scieur de long, de St-Jean-des-Ollières, semble donc partir aux environs des 11 novembre 1778, 23 octobre 1780, 9 novembre 1781.

Antoine Coupat part vers le 4 août 1778, le 12 septembre 1779, le 21 août 1780.

De même Claude Coupat part vers le 11 septembre 1775, 4 août 1778, 12 septembre 1779.

La date des départs semble donc s'étager de la fin du mois d'août jusqu'au mois de novembre, et même quelquefois jusqu'au mois de décembre, tel Jean Chevalier, de St-Jean-des-Ollières, qui part le 17 novembre 1778, le 22 novembre 1779, le 5 décembre 1780.

Il est possible qu'un hiver moins précoce permette certains travaux jusqu'à une époque avancée de l'année ; il est possible aussi qu'une année où la récolte a été meilleure retienne plus longtemps le scieur de long dans son pays (pour battre les grains par exemple). Au contraire, une mauvaise année l'oblige à partir plus tôt que de coutume. Il est plus étonnant encore de voir certains scieurs de long partir à des dates qui sont tout à fait différentes de celles qui sont habituellement connues : (5)

François Delaire, de St-Jean-des-Ollières, par le 3 mai 1779.

Joseph Chevalier, de St-Jean-des-Ollières, part le 14 avril 1779.

Claude Deschamps part à des dates qui nous semblent encore plus bizarres : le 3 mai 1779, le 25 juillet 1779, le 6 janvier 1781.

Dans les Combrailles, cette émigration des scieurs de long, à l'exemple de celle des maçons, a lieu l'été. Il est évidemment difficile de savoir pourquoi certains émigrants ne suivent pas la règle générale et partent à n'importe quelle époque. Il se pourrait que ces ouvriers

(1) Arch. dép., 4 C - 95, f. 20.

(2) Arch. dép., 4 C - 138, f. 35.

(3) Ph. ARBOS, *L'Auvergne*. — *Rapport du Préfet Ramon*.
L. GACHON, *Les Limagnes du Sud*.

(4) Arch. dép., Passeports.

(5) Arch. dép., C - 1713-1714.

aient connaissance de travaux qui peuvent les occuper dès une époque où il n'est généralement pas d'usage de partir et jugent ces travaux plus lucratifs que ceux qui les retiennent chez eux.

Ces travaux à effectuer, où les scieurs de long les trouvent-ils ? La grande majorité de ces émigrants semble se diriger vers les ports de l'ouest de la France. A Singes cent chefs de familles et garçons vont jusqu'à Bordeaux... tous les hivers. A Tauves trente garçons vont en temps d'hiver scier du bois dans le pays de Gascogne. A Avèze ils vont également du côté de Bordeaux. (1)

Les scieurs de long de St-Jean-des-Ollières, eux, se répandent un peu partout. Dans la Marne, en Bourgogne, en Champagne, en Berry, en Bourbonnais et surtout comme les précédents vers les côtes de l'Atlantique et de la Manche. (2) Les scieurs de long de Combrailles émigrent seulement vers les provinces voisines, de Combraille-en-Val, de Villossanges, ils vont jusqu'à Lyon, St-Etienne et en Bourbonnais. (3) Si le plus grand nombre des scieurs de long se dirige vers les ports, c'est probablement parce qu'à cette époque on construisait beaucoup de navires, de jetées et d'entrepôts, et les émigrants étaient sûrs d'y trouver de l'ouvrage. Il est plus difficile de connaître les facteurs qui les attirent dans les autres régions. Cependant, on doit remarquer que des scieurs de long originaires de la même partie de la Basse-Auvergne vont vers les mêmes directions. A Singes, à Tauves, à Avèze, la grande majorité se dirige vers Bordeaux. Des Combrailles on ne va pas beaucoup plus loin que dans les provinces voisines. Ici, l'exemple joue sans doute un grand rôle. D'autre part, le même scieur de long retourne en général plusieurs années de suite au même endroit, où il sait qu'il ne sera probablement pas sans travail.

Michel Deschamps, de St-Jean-des-Ollières, part vers le 25 juillet 1779 pour Tonnerre, 25 juin 1780 pour Tonnerre, 13 août 1782 pour Tonnerre. (2)

Claude Lobaresse, de St-Jean-des-Ollières, part pour la Bretagne le 24 août 1779, le 21 août 1780 (2).

D'ailleurs un scieur de long part rarement seul vers telle ou telle destination. Une équipe de scieurs de long se compose en effet de plusieurs personnes, deux (4) ou trois (5). « J'ose donc, Monsieur, vous prier d'informer Messieurs les Subdélégués de la province d'Auvergne du besoin que j'ai de vingt équipages de scieurs de long... Chaque équipage est ordinairement composé de trois hommes, il faut qu'ils aient leur scie... » C'est ainsi que vers le 5 décembre 1780 nous voyons partir vers Tours Claude Delaire, Benoist Deschamps et Jean Deschamps, natifs de St-Jean-des-Ollières. (6)

(1) Arch. dép., 4 C - 99, f. 48. Singes. Arch. dép., 4 C - 100, f. 2. Tauves. Arch. dép., 4 C - 95, f. 20. Avèze.

(2) Arch. dép., C - 1713-1714. Passeports.

(3) Arch. dép., 4 C - 137-138.

(4) L. GACHON, *Les Limagnes du Sud*, p. 411.

(5) Arch. dép., C - 6260, lettre du 6 octobre 1768.

(6) Arch. dép., C - 1714, date du 5 décembre 1780.

Les émigrants temporaires qui semblent sortir en plus grand nombre de la province sont donc des scieurs de long. Au XVIII^e siècle on peut étudier dans toute sa pureté et sa simplicité ce métier si caractéristique de l'Auvergne. Au XIX^e siècle et au début du XX^e, ses caractères ont déjà subi des modifications. L'émigration des scieurs de long est alors plus répandue dans la province qu'elle ne l'était au XVIII^e siècle. (1) On la trouve même dans le canton d'Issoire, c'est-à-dire dans les pays qui seuls faisaient exception au XVIII^e siècle. Par contre elle est moins intense en Forez et Livradois, où d'autres professions ont de plus en plus de succès auprès des émigrants. (2) Les dates des départs et des retours paraissent dans l'ensemble être les mêmes, mais dans les Combrailles et dans tout le nord des plateaux de l'Ouest, les scieurs de long partent comme les autres, en hiver, et non pas, comme ils le faisaient au XVIII^e siècle, avec les maçons en été. Est-ce parce que des chantiers nettement localisés, pour ainsi dire fixes, et au travail réglementé, appellent à eux ces émigrants à des époques déterminées ? Il semble bien, en effet, que des chantiers importants soient installés dans les grandes forêts de France. (3) Nos scieurs de long s'y dirigent et ne se disséminent plus dans les diverses régions où les appelaient des travaux de construction plus que des conditions d'exploitation.

b) Les « pionniers ».

Les pionniers sont des émigrants originaires de presque toutes les régions où l'on trouve des scieurs de long. On entend par pionniers tous les ouvriers terrassiers, ceux qui vont entreprendre les chaussées et les transports de terre, et les entrepreneurs de défrichements. « Les bons ouvriers pour les terrassements, qu'on appelle pionniers ne sont point assez occupés en Auvergne pour y rester, ils vont ailleurs gagner leur vie. » (4)

De même que le Livradois et le Forez surtout, étaient spécialisés dans l'émigration des scieurs de long, de même la région du sud-est de la Basse-Auvergne, et l'élection de Brioude sont les foyers d'émigration des pionniers. La région de Vieille-Brioude est en effet célèbre par ses terrassiers, mais de St-Martin-des-Ollières (5) et de St-Jean-des-Ollières (6) ils partent en aussi grand nombre que les scieurs de long.

Ce métier présente quelques analogies avec celui que nous avons étudié précédemment ; il a aussi des traits bien particuliers. Les régions dont sont originaires les pionniers sont des régions où le défrichement individuel, l'essartage et l'écobuage sont courants. Au

(1) Ph. ARBOS, Rapport du Préfet Ramon.

(2) L. GACHON, *Les Limagnes du Sud*, p. 411-412.

(3) L. GACHON, *Les Limagnes du Sud*, p. 413.

(4) *Arch. dép.*, C - 6667, lettre du 24-12-1739. Le Contrôleur général à l'Intendant d'Auvergne.

(5) *Arch. dép.*, 4 C - 102, f. 25.

(6) *Arch. dép.*, 4 C - 138, f. 35.

Fayet, « si le pays était bon, les habitants n'iraient pas hors de chez eux, mais la terre ne produit presque rien et il y a beaucoup de terrain qui ne vaut pas la peine d'être cultivé. On défriche en partie tous les quinze ou vingt ans. Cette partie défrichée donne une récolte en seigle, une en avoine, et est ensuite abandonnée à la friche. » (1) Les habitants de ces régions ont donc l'habitude du défrichement. Dans la région de Vieille-Brioude on trouve plus à proprement parler des terrassiers que des défricheurs. Cette région est un pays escarpé, où les propriétés sont en coteaux. Il faut que les habitants retiennent leur terre pour la travailler. Certains ont eu à remonter la terre arable de leur champ sur leur dos (2). Ils sont donc habitués aux travaux de terrassement. Leurs habitudes, leurs outils, les incitent à exercer dans les lieux où leur travail sera moins stérile, une profession à laquelle ils sont accoutumés. Il semble qu'on puisse bien voir là une cause de ce genre d'émigration, car nulle part ailleurs, en Auvergne, on ne fait habituellement de tels travaux de terrassement, et de nulle autre part ne sont originaires autant de pionniers.

Comme les scieurs de long encore, les pionniers partent en hiver. C'est, en effet, à cette saison que la végétation est le moins dense et favorise leur travail. Cependant, le registre des passeports nous prouve que certains pionniers se font délivrer des laissez-passer en toute saison.

Donc de même que les scieurs de long les pionniers partent quand ils jugent qu'ils pourront trouver du travail, mais leurs buts semblent au contraire plus variés que ceux des précédents. C'est Rochefort, ce sont aussi des destinations non plus maritimes, mais continentales — on le conçoit — Grenoble, la Provence. Ils partent seuls et non pas en équipe.

En somme, au XVIII^e siècle, le métier de pionnier est moins répandu dans la province que ne l'est celui de scieur de long. Ces pionniers sortent en grand nombre du sud-est de la Basse-Auvergne où les habitants sont habitués aux travaux de terrassement.

c) *Les peigneurs de chanvre.*

Il est un autre métier très représenté dans les plateaux du Sud-Est, surtout en bordure de la Limagne, c'est celui de peigneur de chanvre. A St-Jean-des-Ollières, « deux cents émigrants sortent avec cent enfants... depuis le premier novembre jusqu'à Pâques, pour aller peigner le chanvre. » (3) A la Chapelle-Agnon, quartier du Bourg, sur 162 feux il y a quatre-vingt-douze journaliers, et parmi eux cinquante ou soixante scieurs de long et peigneurs de chanvre. (4) Souvent le même individu exerce les deux métiers à la fois. La taille tarifée d'Egliseneuve-sur-Billom, en 1770, le prouve (5).

(1) *Arch. dép.*, 4 C - 100.

(2) LEGRAND D'AUSSY, *Voyage d'Auvergne*, lettre xv, livre 1, p. 329.

(3) *Arch. dép.*, 4 C - 138, f. 35.

(4) *Arch. dép.*, 4 C - 97, f. 19.

(5) *Arch. dép.*, C - 3161.

Ce métier, comme les deux précédemment étudiés, est chez les émigrants temporaires une affaire d'habitude. Dans sa paroisse natale, chacun possède quelques cartonnées de chenevière — les tailles tarifées ne manquent pas de porter leur superficie, même minime. — Les produits de la récolte étaient bien vite préparés par leurs propriétaires, qui, une fois leur travail fini, étaient libres et exercés pour aller peigner le chanvre des grandes régions productrices. Voilà sans doute l'origine de ce métier.

Ces peigneurs de chanvre, comme les scieurs de long et les pionniers, doivent encore subir les inconvénients de leur tâche, mais si celles des autres étaient fatigante et dangereuse, celle-ci est surtout malsaine à cause des émanations du chanvre battu, qui abrègent les jours des peigneurs et créent dans certaines paroisses une démographie particulière. A Champetières, on observe que « le métier de peigneur de chanvre dont fait profession le nombre considérable d'émigrants qui sont obligés de sortir de la province, étant comme on ne l'ignore pas préjudiciable à la santé, ils abrègent beaucoup leurs jours en sorte que, communément ils meurent avant l'âge de quarante-cinq à cinquante ans ». (1)

Comme les deux autres émigrants, le scieur de long et le pionnier, le peigneur de chanvre part en hiver, depuis le mois de septembre, mais aussi en janvier et février. Là encore, les dates des passeports ne présentent pas une régularité rigoureuse chaque année. Il est même remarquable de voir certains de nos peigneurs de chanvre obtenir deux passeports par an, pour le Berry et surtout le Maine où l'on cultivait beaucoup de chanvre. Un grand nombre de ces émigrants se rend également à Orléans, attiré par les fabriques de cordages nécessaires à la navigation d'eau douce.

Les peigneurs de chanvre ne viennent au XVIII^e siècle que des plateaux de l'est de la Basse-Auvergne. Au XIX^e et au début du XX^e ils se répandent de toute la province. (2) Ils sont fort nombreux, mais que ce soit au XVIII^e au XIX^e ou au début du XX^e siècle ils sont concurrencés par ceux qui s'expatrient du Jura méridional. Au XVIII^e siècle l'émigration temporaire des peigneurs de chanvre du Jura méridional présente quelques ressemblances avec celle de nos peigneurs de chanvre auvergnats. C'est une émigration de pays de culture pauvre, c'est aussi une émigration d'hiver. Mais si en Auvergne, un peigneur de chanvre partait au début de l'hiver, pour revenir quelque temps et repartir jusqu'à la belle saison, c'était une exception. Au contraire l'émigration du Jura méridional se fait toujours par deux vagues alternées entre lesquelles l'émigrant travaille à une industrie familiale intermittente. (3) Est-ce pour des raisons analogues que certains Auvergnats partent deux fois l'an ? Il est

(1) *Arch. dép.*, 4 C - 101, f. 12.

(2) Ph. ARBOS. Rapport du Préfet Ramon.

(3) Les Études Rhodaniennes, vol. XXI, n° 3-4-1946. A. CHATELAIN, *L'Émigration temporaire des peigneurs de chanvre du Jura méridional*, p. 165 et suivantes.

d'autres différences encore entre l'émigration des peigneurs de chanvre auvergnats et celle des peigneurs de chanvre originaires du Jura méridional. Ceux-ci seraient plus nombreux que les Auvergnats. Peut-être parce que ce métier est le seul pratiqué par des émigrants temporaires originaires de cette région ? Ils sont surtout domestiques agricoles ou de maisons bourgeoises, alors qu'en Auvergne ils sont surtout de pauvres cultivateurs. Leur émigration semble mieux organisée que dans notre province, et pour ainsi dire réglementée, les domestiques s'entendent avec leur patron pour que la liberté leur soit donnée afin d'accomplir cette émigration pendant la mauvaise saison et ils partent par groupes de deux ou trois compagnons sous la direction d'un chef. Enfin les Auvergnats allaient vers l'Ouest et vers le Centre, les peigneurs de chanvre du Jura méridional vont vers les provinces septentrionales.

Comme en Auvergne, cette émigration temporaire n'a pas tardé à disparaître avec la concentration et les progrès de l'industrie textile, avec l'abandon du chanvre comme textile utilisé pour le linge, et la vulgarisation du coton à bon marché.

d) *Les maçons.*

L'émigration des peigneurs de chanvre se trouve donc localisée à l'est de la province. A l'ouest de la Basse-Auvergne, c'est l'émigration des maçons qui domine. Au XVIII^e siècle tous les maçons qui s'expatrient viennent de cette région-ci. En 1766, des maçons de Saint-Etienne-des-Champs, en chantier à Paris, présentent une requête à l'Intendant d'Auvergne (1). Plus tard, les documents de l'assemblée provinciale de 1788 déplorent cette émigration des maçons, comme ils déplorent toute émigration. A Queilhe, « la jeunesse qui n'a pas de quoi vivre chez elle va à la maçonnerie, ou à la scie » (2). A Combraille-en-Val, en 1785, quatre-vingts hommes mariés ou garçons sont allés travailler le métier de maçon ou de scieur de long dans les provinces voisines (3). Dans toute cette région, les maçons semblent être aussi nombreux que les scieurs de long ; mais cette émigration présente certaines différences avec celle de ces derniers.

C'est une émigration récente. A Combraille-en-Val, vers 1760, « il sortait cinq à six garçons de la paroisse pour aller se louer en qualité de domestiques. En 1787-1788 il sort pour aller à la maçonnerie ou à la scie, quatre-vingts hommes mariés ou garçons (4). A Puy-Saint-Gulmier, ils sont cent hommes pour aller travailler dans les autres provinces, ce qui était inconnu il y a vingt ans (5). C'est là un caractère bien original.

(1) *Arch. dép.*, C - 5260. Requête de plusieurs maçons travaillant pour le sieur Monroy à Paris. Datée du 6 mai 1766.

(2) *Arch. dép.*, 4 C - 105, f. 6.

(3) *Arch. dép.*, 4 C - 131, f. 7.

(4) *Arch. dép.*, 4 C - 131, f. 7.

(5) *Arch. dép.*, 4 C - 134, f. 32.

Les causes qui expliquent la pratique de cette profession sont difficiles à démêler. Elles sont différentes de celles qui forment les scieurs de long. Comment un habitant de la Combraille pourrait-il être plus habitué, ou plus apte à maçonner qu'à faire un autre métier ? Il a la pierre de taille sur place, c'est évident. Mais le Forez et le Livradois sont aussi des plateaux cristallins et il n'en sort pas de maçons. Est-ce l'influence ou l'exemple du Limousin qui crée cette profession ? C'est bien possible, mais cette solution déplace la question sans la résoudre.

Néanmoins, les travaux du bâtiment sont bien souvent le monopole des ouvriers émigrants auvergnats et limousins. Ceux des Combrailles, à la fin du XVIII^e siècle, se dirigent surtout dans les grandes villes : Paris, Lyon, Grenoble, et aussi dans les ports de l'Océan pour la construction des jetées (1).

Si le métier de maçon présentait, dans son origine, des différences avec celui de scieur de long, de pionnier ou de peigneur de chanvre, il en présente une autre beaucoup plus grande dans les dates des départs des émigrants. Les scieurs de long, les pionniers, les peigneurs de chanvre partaient l'hiver, les maçons sont absents de leur province pendant l'été. A Miremont, les garçons et gens mariés se dispersent dans les régions voisines depuis le commencement du mois de mars de chaque année, et ne reviennent, la plupart du temps qu'aux fêtes de Noël. A Queilhe, il y a tous les ans environ une quinzaine d'émigrants qui s'absentent pendant l'été (2). Souvent ils ne reviennent que deux mois de l'année pour aider à nourrir leurs familles et payer leurs impositions (3). L'hiver est une morte-saison pour les travaux du bâtiment et c'est là ce qui détermine les dates de l'émigration des maçons.

Cette émigration des maçons, fort importante dans les plateaux de l'Ouest, présente donc certaines différences avec les autres genres d'émigration, c'est elle néanmoins dont les caractères changeront le moins au cours des siècles suivants. Les maçons viendront toujours des plateaux de l'ouest de l'Auvergne (4), et si cette émigration a totalement cessé de nos jours, il n'y a que bien peu de temps.

e) *Les colporteurs et les ramoneurs.*

L'émigration des peigneurs de chanvre voisine avec celle des scieurs de long et des pionniers à l'Est. L'émigration des maçons accompagne dans l'Ouest celle des scieurs de long qui est la plus répandue. Il est un autre genre d'émigration différent et spécifique du sud de la Basse-Auvergne, de la région qui touche le Massif du Cantal, de la partie est des monts Dore, et de tout le « pays coupé ». C'est l'émigration des ramoneurs, des colporteurs et des gens qui font

(1) *Arch. dép.*, C - 1715. Registre des passeports.

(2) *Arch. dép.*, 4 C.

(3) *Arch. dép.*, 4 C - 105, f. 6.

(4) Ph. Arbos. Rapport du Préfet Ramon.

tous les petits métiers indéfinissables qui se rattachent à celui de colporteur ; ce sont les méliers des gens qui se déplacent constamment, de ceux qui sont connus sous le nom de « leveurs » ou « colleurs » ou sous celui d' « Auvergnats ».

1. *Les ramoneurs.* — Les ramoneurs partent surtout de la montagne de Besse, de la région d'Ardes et de tout le « pays coupé ». « Il est cependant un terme moyen entre la Limagne et la montagne... Ce sont ces cantons qui fournissent les ramoneurs d'une partie de la France » (1), bien qu'ils soient désignés, à Paris en particulier, sous le nom générique de « Savoyards » (2). A Mazoires, en 1788, sur 214 feux, il y a 485 ramoneurs, gagne-deniers et enfants. A Rozantières, sur 71 feux, 30 émigrants vont dans d'autres provinces avec un ou deux petits enfants pour ramoner (3). Ce sont surtout les enfants qui font ce métier (4). La vie est très dure pour ces petits garçons. Quelquefois ils accompagnent leur père ou leur frère aîné, mais en général les parents les louent à des maîtres ramoneurs, souvent particulièrement brutaux à leur égard, et ils sont obligés de mendier. Ils rapportent à leurs parents une faible somme fixée d'avance. Le sort de ces enfants qui vont « à la gratte » ou « à la ramone », est d'autant plus digne de pitié que cette émigration, comme la plupart de celles qui sont caractéristiques de l'Auvergne, se fait l'hiver, mais elle n'a lieu que pendant trois ou quatre mois chaque année, de Noël à mars.

Durant ces quelques mois, les ramoneurs suivent une direction vaguement prévue à l'avance en exerçant leur métier tout le long du chemin. Leur but est souvent une grande ville : Rouen, Paris ; toujours ils se dirigent vers les provinces septentrionales.

2. *Les colporteurs.* — Souvent seuls les petits enfants ramonent. Pendant ce temps leur chef ou « père » exerce un autre métier : celui de colporteur, rémouleur, raccommodeur. « Le chef s'offre à des trafics variés, vente d'aiguilles, de lacets, achat et vente de peaux de lapins. » (5) « De même on voit un individu natif de La Chapelle, à huit heures de Clermont, mercier, porte-balle autrefois, actuellement ramoneur, rouler dans la campagne avec un petit garçon... il vend des peaux de lapins, il fait voir une marmotte. » (6) Des enfants aussi s'occupent à tel ou tel genre de commerce. A Saint-Cirgue « ils se louent pour aller ramoner ou vendre des aiguilles dans la Bretagne, la Picardie, la Normandie et Paris. » (7)

Comme les ramoneurs, les colporteurs partent donc à Noël, et

(1) *Arch. dép.*, 4 C - 33. (Rapport anonyme cité).

(2) LEROUX, *Le Massif Central*, tome II, p. 311.

(3) *Arch. dép.*, Mazoires 4 C - 98, f. 7. Rozantières, 4 C - 99, f. 43.

(4) *Arch. dép.*, Registre des passeports, C-1715. Date du 15-10-1782. *Arch. dép.*, 4 C - 99, f. 40.

(5) G. MAUCO, p. 14 et 15.

(6) *Arch. dép.*, C - 1267, date 1784.

(7) *Arch. dép.*, 4 C - 102, f. 16.

pour cinq mois au grand maximum. (1) Ils exercent toujours leurs professions sur un grand parcours ; les destinations que portent leurs passeports sont toujours telle ville ou « autres lieux », et « autres villes du royaume », ou encore une province entière. (2)

Il est assez difficile de connaître l'origine de ces métiers. Il est curieux de constater qu'au XVIII^e siècle les chiffonniers sont originaires du sud de la Basse-Auvergne, et non pas de la région d'Ambert, ou de Thiers où les papeteries sont florissantes. Il n'est pas moins curieux de voir que les remouleurs et les marchands « clincailliers » ne viennent pas de Thiers, patrie de la coutellerie. La seule raison qui puisse justifier ces professions semble être la suivante : Il est impossible aux habitants du « pays coupé » de s'absenter trop longtemps de chez eux, car ils cultivent un peu de vigne. (3) Or, comme dans leurs petits commerces ils sont leurs propres maîtres, ils peuvent revenir quand bon leur semble.

Cette émigration, bien que différant beaucoup des autres est, elle aussi, bien caractéristique de l'Auvergne puisque l'on désigne ces émigrants du nom générique d' « Auvergnats ». En effet, si les peigneurs de chanvre avaient à redouter quelque peu ceux du Jura méridional, ou du moins à partager avec eux le travail à faire, il semble bien que les colporteurs auvergnats soient les plus répandus au XVIII^e siècle. Si l'Oisans dût en fournir des masses au XIX^e et au XX^e siècles, il ne semble pas qu'il en vît sortir au XVIII^e. (4) Les Pyrénées, à cette époque, voient partir quelques marchands de peignes et de bas, mais trop spécialisés pour être vraiment des concurrents. (5) Est-ce parce qu'ils ont à peu près le monopole du colportage et du « racommodage » que ces émigrants sont souvent d'une honnêteté relative ? Leur métier n'est en effet quelquefois qu'une mendicité déguisée ou une escroquerie.

f) Complexité de l'émigration à Saint-Jean-des-Ollières.

Il est une région de l'Auvergne qui possède au plus haut point tous ces caractères de l'émigration. C'est la région de St-Jean-des-Ollières. Les habitants de cette région-là vont bien quelquefois peigner le chanvre ou travailler à la scie, mais ils vont surtout « à la pique ». Aller « à la pique » « c'est exactement mendier la forte obole chez des personnes réputées charitables, en invoquant des calamités imaginaires, constatés par des écrits officiels, revêtus de tous les caractères de l'authenticité, mais faux ». (6) C'est ainsi qu'un certain Claude Chevalier, de Saint-Jean-des-Ollières et un certain Mathieu Mouthard, de St-Amant-Roche-Savine, se font arrêter à Poitiers où ils mendient grâce à de faux passeports. (1) Les habitants de Saint-Jean-des-Ollières

(1) Arch. dép., 4 C - 33.

(2) Arch. dép., Passeports. C - 1714-1715.

(3) Arch. dép., 4 C - 33.

(4) A. ALLIX et ROBERT-MULLER, *Un type d'émigration alpine. Les colporteurs de l'Oisans*. R. G. A. 1923, p. 585-586.

(5) L. GORON, *Les migrations saisonnières dans les départements pyrénéens*. R.G.P.S.O., t. IV, fascicule II, 15-4-1933.

(6) ACHARD, « La pique ». *Revue d'Auvergne*, 1916.

sont experts dans ce genre d'abus de confiance. C'est à Tours que, le 7 janvier 1771, on arrête encore deux de ceux-ci porteurs de faux certificats attestant un incendie imaginaire. (2) Il fallait que « la pique » soit considérée dans la région comme une industrie parfaitement licite et honorable pour expliquer l'inépuisable complaisance des autorités locales à l'égard des mendiants professionnels. (3)

Que ce soit de cette manière ou d'une autre, tous les hommes émigrent à St-Jean-des-Ollières. La plupart des enfants font de même. Il y a en 1778 deux cent soixante-dix feux dans la paroisse, mille cent quatre-vingt-dix à mille deux cents communicants, et huit cent dix enfants. « Sur ce nombre deux cents hommes... s'expatrient pendant neuf mois de l'année, du premier octobre au premier juillet, pour aller travailler à la scie dans différentes provinces. Ils passent ensuite les autres trois mois à faire les moissons en Provence et en Languedoc, et de là ils se trouvent à celles de cette province. » Autres deux cents sortent avec cent enfants non communicants âgés de dix à quinze ans depuis le premier novembre jusqu'à Pâques, pour aller peigner le chanvre. Quand ils ne trouvent pas d'ouvrage ils mendient, et c'est même le plus souvent ce qu'ils sont obligés de faire... Arrivés chez eux, ils s'occupent d'abord à la première culture de leur terre. Ensuite, ils vont en Provence y cueillir la feuille pour les vers à soie et s'y occuper souvent jusqu'à la moisson, après laquelle ils reviennent souvent dans cette province pour y lever les foins et les moissons dans les marais de Limagne et les montagnes... Enfin, le reste des hommes, qui fait à peu près le tiers, plus avancé en âge... sédentaires... s'occupe de la culture des terres, du soin des bestiaux et même la plupart de ces hommes sont obligés d'aller mendier pendant les trois mois les plus froids et les plus rigoureux de l'hiver. Les femmes sont toutes sédentaires, à l'exception d'un petit nombre qui va dans la Limagne ramasser les épis dans le temps de la moisson. » (4)

On voit donc que les habitants de St-Jean-des-Ollières savaient trouver hors de chez eux bien des occupations pour gagner leur vie. On voit aussi que le fait de mendier ne les effrayait pas et était, le cas échéant, leur principal métier.

g) *Rapport entre plaine et montagne.*

Cette paroisse de St-Jean-des-Ollières possède une originalité de plus : elle est une de celles où l'on voit une interaction entre la plaine et la montagne, ou plus exactement entre les régions d'où l'on émigre et celles d'où l'on n'émigre pas.

Une certaine solidarité existe en effet à l'intérieur de la province. De la montagne descendent en Limagne des peigneurs de chanvre en hiver et des ouvriers agricoles en toute saison, mais à un degré moindre, semble-t-il qu'au XIX^e siècle. A cette époque, des piocheurs de vigne au printemps, des coupeurs de blé en été, des cueilleurs de

(1) *Arch. dép.*, C - 1164, mars 1777.

(2) *Arch. dép.*, C - 1122, le 7-1-1771.

(3) *Arch. dép.*, C - 1165, lettre datée du 20 mai 1778.

(5) *Arch. dép.*, 4 C - 138, f. 35.

raisins en automne, descendant en foule dans la Limagne. Ils établissent des rapports utiles entre les lieux où il y a plus de bras que de travail et ceux où il y a plus de travail que de bras. Au XVIII^e siècle ces rapports utiles s'établissent entre la montagne et les plateaux voisins. A Singes cent chefs de famille et garçons vont à Bordeaux comme scieurs de long tous les hivers ; à leur retour, la moitié va du côté de Besse, Picherande et Egliseneuve faire le métier de faucheur pendant deux mois. (1) A Tauves émigrent trente garçons, qui, en temps d'hiver, vont scier du bois dans le pays de Gascogne et faucher en temps d'été dans le haut des montagnes. (2)

Il est facile de conclure que ces montagnards se sentent appelés en été par des occupations auxquelles ils sont habitués dès leur jeune âge, et qu'ils partent après ou avant avoir fauché leurs propres herbages, en accord avec l'étagement de la végétation. Par contre il est des paysans de la « Montagne de Besse » qui exercent une profession bien différente et que l'on ne s'attendrait pas à trouver chez des montagnards. Bien qu'elle soit moins répandue que beaucoup d'autres, nous ne pouvons la passer sous silence : c'est celle des tireurs de bateaux sur la Loire.

h) *Les bateliers.*

Les bateliers sont nombreux sur les bords de l'Allier. Là on ne peut pas les considérer comme des émigrants temporaires, ils font un métier en accord avec le milieu naturel où ils vivent, ils s'en vont assez irrégulièrement, s'absentent plusieurs fois dans l'année. On ne qualifierait pas d'« émigration » les occupations des marinières d'eau douce au bord des canaux, à l'heure actuelle, ni celles des représentants de commerce : les bateliers de Maringues ont un genre de vie un peu semblable à ceux-là. Cependant lorsqu'un paysan de la montagne de Besse quitte son foyer chaque année à la même époque pour aller tirer, pendant quelques temps, les bateaux sur l'Allier et sur la Loire, on peut dire qu'il émigre temporairement.

Cette émigration est surtout le fait des habitants de la région de Besse. (3) et les dates de leur départ sont réglées par l'état des eaux. L'été les marinières doivent renoncer à l'exercice de leur profession ; la crue du début de novembre leur permet de s'embarquer ; l'hiver il y a encore suffisamment d'eau pour ne pas interrompre ce trafic : à partir d'avril le niveau baisse jusqu'en juillet. Si les bateliers ont fini un voyage avant cette dernière date, ils ne reviennent pas dans leur pays mais attendent dans un port de nouveaux bateaux à accompagner.

Au XVIII^e siècle, les marinières viennent exclusivement de la région de Besse ; au siècle suivant il en vient aussi de la région de Thiers. (4) Leur nombre va en diminuant peu à peu à mesure que meurt la navigation fluviale dans le Centre et le Massif Central. On le conçoit aisément.

(1) *Arch. dép.*, 4 C - 99, feuillet 48.

(2) *Arch. dép.*, 4 C - 100, feuillet 2.

(3) *Arch. dép.*, 4 C - 33. Aperçu anonyme des causes d'émigration en Auvergne. *Arch. dép.*, C-1715.

(4) Ph. ARBOS. Rapport du Préfet Ramon (*ouvrage cité*).

CHAPITRE III

L'EMIGRATION A TEMPS

Tous ces genres d'émigration si caractéristiques de la Basse-Auvergne sont ce qu'il convient d'appeler l'émigration saisonnière. Il est un autre genre d'émigration temporaire. Celle-ci tient l'Auvergnat hors de chez lui pour un temps variable ou indéterminé : c'est l'« émigration à temps ».

L'« émigration à temps » commence souvent par une émigration saisonnière. Puis, dès que l'émigrant a amassé les sommes nécessaires pour avoir un petit commerce, il l'achète et gagne bien sa vie ; il revient ensuite vivre d'une manière aisée dans son pays. Au XVIII^e siècle néanmoins on voit rarement des émigrants s'élever à des situations un peu lucratives. (1)

Ce genre d'émigration semble, d'après les documents, assez peu répandu en Basse-Auvergne au XVIII^e siècle. Les rapports de l'assemblée provinciale la signalent d'une manière très vague : Quelques habitants de telle ou telle paroisse sont partis depuis un certain nombre d'années, ils ont affermé leurs biens à d'autres particuliers, on ignore s'ils reviendront (2). De même les tailles tarifées (3) observent, à côté du nom de tel ou tel habitant cotisé : « absent depuis quelque temps », ou « depuis quelques années ». D'autres ouvrages (4) insistent sur l'émigration à temps qui existe de la Haute-Auvergne vers l'Espagne, et signalent que, par une sorte de contagion, quelques habitants de la Basse-Auvergne s'y sont installés aussi. Les Auvergnats, en effet, s'établissent en Espagne assez facilement parce que les moines d'Aurillac avaient à Compostelle un prieuré et une église qui étaient devenus pour les gens d'Auvergne un rendez-vous tout indiqué. (5) La religion a donc ouvert la voie au commerce.

Quelques-uns des rares détails que nous ayons au sujet d'une émigration à temps concernent justement une émigration vers l'Espa-

(1) BUSSEUIL, *L'Émigration en Auvergne*, p. 67.

(2) *Arch. dép.*, 4 C - 95 à 015. 4 C - 93. 4 C - 33. 4 C - 130-131-132.

(3) *Arch. dép.*, C - 3150-3151-3161.

(4) BUSSEUIL, *L'Émigration en Auvergne*.

DURAND, *La vie rurale*

(5) LEROUX, *Le Massif Central*, t. II, p. 310.

gne. Ce sont des marchands ou fabricants couteliers de Thiers qui ont établi plusieurs fabriques dans diverses villes de la péninsule, ce qui leur permet aussi d'exporter vers l'Amérique du Sud. Les papiers d'une importante famille d'industriels de Thiers nous le démontrent. Antoine Darrot, à Thiers, en 1719 forme une société avec plusieurs de ses frères à Lisbonne et à Cadix. Il est mentionné que deux d'entre eux sont négociants, d'abord à Lisbonne, et ensuite à Thiers. (1) Cependant cette émigration à temps a quelque chose de spécial. Elle n'est pas comme elle sera au XIX^e siècle le fait de pauvres Auvergnats, partis pour faire fortune, mais elle concerne des gens ayant déjà une fortune et un commerce solidement établis.

Nous pouvons étudier, assez en détail, une autre émigration à temps : celle des boulangers. Le registre des passeports signale fréquemment que tel ou tel boulanger est parti de son lieu de naissance, ou du lieu où il a appris son métier et dans telle ou telle direction. (2) Quelquefois il revient, car on le voit repartir à des dates irrégulières. Les boulangers se dirigent vers la région parisienne, vers Toulouse et vers Bordeaux. La raison de cette émigration serait que l'on fabrique peu de pain de froment, le pain de seigle se fabrique chez presque tous les habitants, (3) de sorte que les boulangers ne font pas leur métier d'une manière suivie et s'occupent à autre chose pour gagner leur vie, malheureusement nous pouvons nous demander si ces boulangers, qui sont bien quelquefois des émigrants à temps, ne sont pas le plus souvent des émigrants définitifs.

Malgré ces lacunes, il ressort des documents que, au XVIII^e siècle, l'émigration temporaire n'est pas aussi caractéristique de la Basse-Auvergne que l'émigration saisonnière. Au contraire, elle est déjà caractéristique du Massif du Cantal et de toute la Haute-Auvergne. Les chaudronniers qui s'installent hors de chez eux sont nombreux, mais cette émigration la plus remarquable a lieu vers l'Espagne. L'exemple le plus marquant est celui qui est fourni par les quatre cents membres de deux sociétés dites « Chinchons » et « Narval Carnerous », du nom de deux villes où se trouvaient leurs principaux entrepôts. C'étaient de véritables sociétés à succursales multiples. Leurs membres passaient alternativement deux ans en France et deux ans en Espagne. (4)

Non seulement l'émigration à temps diffère au XVIII^e siècle en Basse-Auvergne de ce qu'elle est en Haute-Auvergne, mais encore elle diffère de ce qu'elle est au XIX^e siècle et au début du XX^e dans toute l'Auvergne.

Au XVIII^e siècle, seuls émigrent de cette manière quelques boulangers et quelques représentants de la coutellerie thiernoise. Ils ne font pas fortune, si leur fortune n'est déjà établie. Au XIX^e et au XX^e

(1) Arch. dép., 2 F - 325-327-328.

(2) Arch. dép., C-1713-1714.

(3) Arch. dép., C-698.

(4) Ph. ARBOS, *L'Auvergne*. Colin, 1940, p. 90-91.

siècles, ce qui est caractéristique, c'est l'émigration des marchands de toile. (2) Ils établissent leur commerce à Paris, dans de grandes villes, et quand ils reviennent dans leur pays natal c'est pour finir leurs jours d'une manière aisée dans de belles demeures qu'ils tiennent à se faire construire.

Si au XVIII^e siècle l'émigration à temps n'est pas aussi développée qu'elle le sera plus tard, c'est probablement parce que les émigrants qui sont commerçants de leur métier sont moins nombreux qu'ils ne le seront au XIX^e et au XX^e siècles, et seul le commerce peut permettre d'acquérir une certaine fortune.

Donc, il semble qu'au XVIII^e siècle l'émigration à temps en Basse-Auvergne ne soit pas une émigration temporaire transformée. Son peu d'extension, son allure quelque peu incohérente, semble démontrer que, à cette époque, le phénomène est encore bien peu évolué, bien près de ses origines.

Conclusion.

En somme, les émigrants temporaires en Basse-Auvergne au XVIII^e siècle forment plusieurs groupes professionnels. Il y a d'abord ceux qui vont vers une destination fixe, qui se rendent directement à un but déterminé d'avance : les scieurs de long que l'on trouve répandus dans toute la province, les pionniers surtout originaires du sud-est, les peigneurs de chanvre qui sortent de tout l'est avec des scieurs de long, les maçons dont le lieu d'origine est le nord des plateaux de l'ouest. Il y a le groupe de ceux qui vont bien vers une destination fixée d'avance, mais assez vague, et qui exercent leur métier sur leur parcours ; ce sont ceux qui sont originaires de la montagne de Besse, du pays coupé, du sud-ouest de la province du Cézallier ; ils sont ramoneurs, « gagne-deniers », colporteurs de toutes sortes, rémouleurs, rétameurs. Ce sont eux qui, à la fin du siècle, ont perdu la réputation d'honnêteté qu'avaient les Auvergnats en dehors de chez eux. Ils ont été aidés en cela par les habitants du Livradois et de la région de St-Jean-des-Ollières, dont la principale occupation, quand ils émigrent, est d'« aller à la pique ». Parmi ces groupes professionnels, il y a aussi des petits métiers de toutes sortes : porteurs d'eau, de charbon, qui se font dans les grandes villes ; il y a, au contraire, les métiers d'ouvriers agricoles qui créent une certaine solidarité à l'intérieur de la province même ; enfin il y a des métiers plus étonnants comme celui des montagnards qui sont tireurs de bateau sur la Loire.

Pourquoi ces émigrants exercent-ils tel ou tel métier plutôt que tel autre ? Souvent le milieu d'origine influe. Mais pourquoi le pays d'Ardes fournit-il des ramoneurs, pourquoi la région de Besse voit-elle partir des bateliers ? La question est plus difficile à résoudre.

(2) Ph. ARBOS, *L'Auvergne*. Colin, 1940, p. 90.

Ph. ARBOS, *Le Massif du Cézallier*. R. G. A., vol. xv, fascicule III.

Une initiative individuelle, l'instinct d'imitation en seraient-ils la cause ?

La plupart de ces émigrants sont des émigrants d'hiver. Les scieurs de long, les pionniers, les peigneurs de chanvre s'en vont de la Saint-Michel à la Saint-Jean ; le voyage des ramoneurs, gagne-deniers et colporteurs ne dure que quatre à cinq mois ; le départ des bateliers est réglé par l'état des eaux du fleuve. La région du nord-ouest des plateaux voit partir une émigration d'été. Il existe d'autres émigrations estivales, celles des moissonneurs et des faucheurs, souvent elles ont lieu dans des régions où a également lieu une émigration d'hiver : il est donc des paroisses où il ne reste presque jamais d'hommes valides.

Ces dates correspondent cependant à un schéma plutôt qu'à une réalité. Les registres des passeports, entre autres documents, permettent de voir que les émigrants partent à toute époque. Déjà cette émigration semble être moins automatique que dans ses origines. Le scieur de long ou le peigneur de chanvre semble s'être demandé s'il ne lui est pas préférable de partir à une date où la coutume voudrait qu'il reste dans ses foyers.

Cependant tous ces petits métiers sont bien caractéristiques de la Basse-Auvergne, mais ne les retrouve-t-on pas dans d'autres régions de France ? Si ; il est remarquable que quels que soient les métiers exercés par l'Auvergnat, il trouve toujours de la concurrence, il semble cependant qu'au XVIII^e siècle il ait le monopole du « sciage de long bois », des défrichements et du colportage. Mais les peigneurs de chanvre du Jura méridional sont plus nombreux que ceux de la Basse-Auvergne. Les maçons du Limousin dépassent en nombre ceux de l'Auvergne. Les ouvriers agricoles de notre province ne vont pas loin concurrencés qu'ils sont par ceux des Pyrénées. Et même les mendiants de St-Jean-des-Ollières ont fort à faire pour égaler les Pyrénéens natifs de Port.

Néanmoins, l'émigration temporaire de la Basse-Auvergne est importante parce qu'elle réunit à la fois tous ces petits métiers. Elle les réunit jusqu'au début du XX^e siècle, mais non sans leur avoir fait subir quelques modifications. Scieurs de long ou peigneurs de chanvre ne sont plus aussi nettement localisés qu'ils l'étaient au XVIII^e siècle. L'émigrant semble avoir choisi non plus un métier en accord avec leur lieu d'origine, mais il imite ceux qu'il a pu voir au cours de ses voyages et juger plus apte à lui plaire.

Si l'« émigration saisonnière » est intense en Basse-Auvergne au XVIII^e siècle, l'« émigration à temps » y semble assez peu représentée, car on ne la mentionne que d'une manière très vague. Néanmoins elle existe, on voit partir des boulangers en quête d'une situation stable dans une grande ville, on voit des industriels de Thiers fonder des succursales en Espagne où ils restent quelques années.

CHAPITRE IV

LES CAUSES DE L' « EMIGRATION TEMPORAIRE » EN BASSE-AUVERGNE AU XVIII^e SIECLE

S'il paraît aisé de décrire et de faire revivre les différents genres d'émigration temporaire, il est beaucoup plus délicat de déterminer les causes du phénomène. L'étude de certains facteurs qui mettent un frein à l'émigration, ou qui l'accélèrent, et la valeur qu'on peut accorder aux documents, permettent d'affirmer que ni les impositions écrasantes, ni l'insuffisance des ressources naturelles, ni la rigueur du climat, ni le caractère des Auvergnats ne sont totalement étrangers à l'émigration temporaire.

a) *Causes accidentelles.*

Certains facteurs créent cependant ce phénomène d'une manière tout à fait accidentelle. La plus typique de ces « causes accidentelles » est ce que nous appellerons une « capture de trafic ». Elle s'observe au cours du XVIII^e siècle à Latour, à Besse et dans la région de Vieille-Brioude.

« La ville de Latour a été autrefois considérable par son commerce et son industrie qui étaient favorisés par une grande route qui y passait anciennement... C'était un entrepôt pour toutes sortes de denrées... On devrait rétablir cette grande route. » (1) A Besse : « La proximité de la montagne facilitait le commerce des fromages et des bestiaux... » « A cause de la difficulté des chemins, le commerce se changea entièrement à Ardes. » (2) Enfin, Legrand-d'Aussy attribue à un semblable inconvénient l'émigration de la région de Vieille-Brioude : « Cette stérile contrée n'avait pour revenu que le produit de ses vins... Mais les routes construites du côté du Livradois ont fait délaisser les lieux... D'où la nécessité de s'expatrier s'est faite plus pressante. » (3)

Bien que des causes accidentelles modifient la démographie d'une petite région, bien que dans certaines paroisses le nombre de ceux qui émigrent temporairement varie chaque année, (4) à Rochecharles

(1) *Arch. dép.*, 4 C - 99, feuillet 24.

(2) *Arch. dép.*, C-772. État et mémoire sur le commerce de la subdélégation de Besse.

(3) *LEGRAND D'AUSSY, ouvrage cité*, tome I, lettre xv, p. 331.

(4) *Arch. dép.*, 4 C - 101.

le nombre de ceux-ci est « tantôt cinq, tantôt quinze, selon que leurs familles le permettent », ce sont d'autres facteurs qui donnent au phénomène la régularité que nous lui connaissons.

b) *Emigration temporaire et impositions.*

En effet, la charge écrasante des impositions serait d'après la plupart des documents consultés, la cause essentielle de l'émigration temporaire. La plupart des paysans, auraient besoin pour faire face à leurs charges, d'un numéraire que les productions de leur sol ne leur procure pas entièrement. Quelle est la valeur de cette explication ?

Au premier abord, il semble que l'on pourrait la contester, car les charges écrasantes qui dépassent souvent le revenu, ne sont pas le propre des foyers d'émigration. Toute l'Auvergne est surchargée d'impositions. « En 1763... chaque taillable avait... à payer environ 41 livres 10 sols, non compris les vingtièmes, dons gratuits et autres charges... chaque taillable n'étant pas en état de payer 3 livres. (1)

On peut formuler une autre critique à l'égard de cette explication qui attribue aux impositions la cause de l'émigration temporaire. Dans les régions d'où l'on émigre, les habitants ne peuvent pas toujours payer leurs impositions, malgré ce qu'ils retirent des autres provinces. Le surcroît de numéraire que peut rapporter « l'émigration temporaire » est très insuffisant et d'autre part tout émigrant est « cotisé » pour ces ressources supplémentaires. Les tailles tarifées d'Aix-la-Fayette nous apprennent que chaque scieur de long était « cotisé » de vingt ou trente livres pour son industrie. (2) Si donc l'émigration temporaire apportait un supplément de ressources, celui-ci était diminué par un supplément d'impôts.

Cependant il n'est pas moins vrai qu'il existe des variations concomitantes entre l'augmentation des impositions et l'accroissement de l'émigration temporaire. La région où l'on observe ce fait de la manière la plus frappante est la partie ouest de l'élection de Riom. « A St-Jacques-d'Amburg, il y a environ vingt ans qu'à peine voyait-on un seul habitant sortir de ces paroisses, pas même les jeunes gens. » (3) « L'adésertion actuelle ne peut avoir d'autres causes que le défaut de moyens pour la subsistance. Le total des revenus de la paroisse est de 6.750 livres, le total des impositions 5.310 livres 10 sols, et les cens et rentes à trois seigneurs divers sont de 1.490 livres. » (4) Les cens et les rentes ont comme les impositions royales subi une sérieuse augmentation à la fin du XVIII^e siècle et ce qui les aggrave, c'est la manière dont elles sont perçues en certains endroits. Il arrive en effet que le seigneur laisse les rentes

(1) DONIOL, *La Basse-Auvergne*, p. 147.

(2) *Arch. dép.*, C - 3150. Aix-La Fayette.

(3) *Arch. dép.*, 4 C - 132.

(4) *Arch. dép.*, 4 C - 138.

s'arranger pendant quinze ou vingt ans, puis en exige le paiement en bloc. Ce qui cause une grande gêne au paysan. (1)

La masse écrasante des impositions semble donc avoir une certaine influence sur l'émigration temporaire puisque celle-ci croît en même temps que les charges à la fin du XVIII^e siècle. D'autre part, chaque région de France, Oisans, Limousin, Pyrénées, qui voit, comme l'Auvergne, partir des émigrants temporaires, affirme l'importance primordiale du facteur « impositions » en tant que cause du phénomène. On peut cependant constater qu'il n'est pas l'unique raison. En Limagne, lorsque le total des impositions dépasse le revenu, on cherche un surcroît de ressources dans le pays même. (2) Pourquoi, dans d'autres régions de la province, cette disproportion entre impôt et revenu invite-t-elle à émigrer ? Il faut donc chercher ailleurs la cause première de ce phénomène.

c) *Émigration et manque de ressources naturelles.*

Cette cause primordiale de l'« émigration temporaire » en Basse-Auvergne, ne serait-elle pas l'insuffisance des ressources naturelles ? Les régions d'agriculture pauvre ne sont-elles pas celles qui voient partir saisonnièrement un grand nombre de leurs habitants ? L'émigration, n'augmente-t-elle pas, ou ne décroît-elle pas en même temps que la population ? Par son absence, l'émigrant temporaire n'épargne-t-il pas les vivres du pays ?

Bien que l'insuffisance des ressources naturelles ne soit pas le propre des foyers d'« émigration temporaire », il faut reconnaître que ce facteur a une influence sur le phénomène. Les régions d'où l'on émigre sont en effet des régions dont les tailles tarifées mentionnent le sol « ingrat » et « aride », les maigres cultures d'orge et d'avoine et la pratique de l'assolement biennal. (3) Dans certaines paroisses, même comme à Estandeuil, les terres ne rapportent que de trois en trois ans. (4)

Le rôle de la pauvreté dans l'émigration est confirmé par ce qui se passe hors de l'Auvergne, dans le Bugey par exemple. Le Bas-Bugey, comparable à la Limagne par ses productions, « vit assez largement » (5) et n'émigre pas. Au contraire, le Haut-Bugey et les abords immédiats de la Cluse de Nantua, pauvres et surpeuplés voient partir en foule les peigneurs de chanvre. (5) Bien que dans une toute autre région, en Oisans, A. Allix subordonne à l'argument climatique l'argument misère, il ne néglige pas de signaler ce dernier. (6)

(1) LOUTCHISKY, *L'Etat des classes sociales à la veille de la Révolution*, p. 97. « En Auvergne, les paysans de plusieurs paroisses n'avaient pas encore payé en 1783 les arrérages antérieurs à 1767 ».

(2) Cf. chapitre Les Limagnes.

(3) *Arch. dép.* Registre des vingtièmes. C - 2857. Année 1718.

(4) *Arch. dép.*, 4 V - 33.

(5) *Études Rhodaniennes*. A. CHATELAIN, *L'Émigration temporaire des peigneurs de chanvre du Jura méridional*, vol. XXI, 1946, n° 3-4.

(6) A. ALLIX, *L'Oisans*.

et L. Goron estime que, dans les Pyrénées, la cause essentielle des migrations est la pauvreté des montagnes; due à la « disproportion entre le nombre des habitants et les possibilités de vie. » (1)

Ce jugement semble valable pour la Basse-Auvergne aussi. Le mémoire de Lefebvre d'Ormesson, dressé en 1698, nous fait part d'une diminution de l'émigration à la fin du XVII^e siècle, époque où la population a été atteinte par les famines et les épidémies. Il semble donc, qu'aux années de mortalité excessive succèdent des périodes où l'émigration est moindre. Aux années où l'on sent une réelle augmentation de la population, correspond une émigration temporaire plus intense, surtout quand sévit une disette des produits agricoles. établis en effet de certaines « observations et de certains calculs établis entre les années 1674 et 1764. La preuve la plus complète que la population de la province d'Auvergne a augmenté progressivement depuis la fin du XVII^e siècle. » (2) Le nombre des feux à également augmenté et peut prouver lui aussi l'accroissement de la population.

	1722	1788
Anzat-le-Luguet	200 feux	216 feux
Saint-Yvoine	60 feux	103 feux
Notre-Dame-de-Mons	25 feux	44 feux

(3)

Durant cette période, 1722 à 1788, les années où les récoltes de céréales sont faibles voient partir un plus grand nombre d'émigrants temporaires. Ce fut le cas de 1726 et de 1771. En 1726 « il y a plusieurs paroisses où il ne reste aucun garçon en état de porter les armes... Cette année où les blés ont totalement manqué dans la montagne, ce qui a obligé tous les habitants de ces paroisses en état de marcher, de sortir de la province pour aller gagner leur vie dans le reste du royaume. (4) En 1771 la récolte a été faible... la désertion est intense et continue de même pendant dix années parce que les récoltes furent mauvaises. (5)

La population de l'Auvergne au XVIII^e siècle est donc nombreuse, et les familles le sont aussi, (6) et elles vivent du revenu de petites propriétés qui se morcellent de plus en plus à la fin du siècle à mesure qu'elles se multiplient. Le nécessaire est donc loin d'être abondant. « C'est... (par l'émigration) qu'avec la plus grande sobriété et le travail le plus pénible, ces hommes (les émigrants) rapportent tous les ans un numéraire... pour aller l'échanger en partie

(1) L. GORON, *Les migrations saisonnières dans les départements pyrénéens au début du XX^e siècle.*

(2) DE MESSANCE, *Recherche sur la population des généralités d'Auvergne, de Lyon, de Rouen, et de quelques provinces et villes du Royaume*, p. 21.

(3) *Arch. dép.* Assemblée provinciales. 4 C - 98 à 4 C - 107.

(4) *Arch. dép.*, C-5176, lettre du 11 décembre 1726.

(5) LEGRAND D'AUSSY, p. 293 T 3. *Arch. dép.*, C.- 1468.

(6) On s'en rend compte en considérant le rapport entre le nombre des « communiant » et celui des feux.

pour du vin, du chanvre et autres objets qu'ils n'ont pas chez eux... » (1) D'autre part, lorsqu'un ou deux membres d'une famille s'expatrient pour au moins la durée de l'hiver, les réserves alimentaires peuvent nourrir ceux qui restent au foyer. Dans la région de Besse, Ardes et du Cézallier, le séjour des émigrants hors de chez eux, n'est que de trois ou quatre mois, aussi emmène-t-on les enfants, car si les hommes et enfants s'expatrient pendant ces quatre mois on économise pour ceux qui restent autant que si les hommes seuls s'expatriaient pendant huit ou neuf mois, comme dans d'autres régions de l'Auvergne.

Il est donc certain que l'insuffisance des ressources dans une région où les familles sont nombreuses et les propriétés petites a une influence sur l'émigration temporaire ; mais elle ne la crée pas ; si elle en était la cause essentielle, pourquoi n'émigre-t-on pas de la Limagne, où le peuple est misérable ? Le paysan pourrait faire entrer un numéraire qui lui permettrait de conserver un peu des produits de son sol, et l'hiver l'absence des émigrants économiserait une partie des réserves. Les nécessités alimentaires ont donc pu constituer un facteur favorable à l'émigration temporaire, mais il ne semble pas qu'elles aient suffi à la déterminer. Le problème reste donc entier.

d) *Émigration et climat.*

Les régions d'où l'on émigre sont à peu près toutes situées en montagne et subissent un long enneigement l'hiver. On pourrait peut-être voir dans la rigueur du climat la cause de l'émigration temporaire et la considérer comme un phénomène d'ordre quasi physique ; comme une sorte de transhumance humaine imposée par le climat, ou comme un phénomène analogue aux déplacements estivaux vers les chalets et montagnettes dans les Alpes.

Dans certaines régions, la rigueur de l'hiver engage les habitants à partir vers des pays moins déshérités à ce point de vue. Les scieurs de long, du Forez et du Livradois, travaillent en été dans les forêts de leur pays, mais les fuient en hiver, car la neige est trop épaisse. Un rapport sur l'Auvergne montre les dangers qu'il y a à travailler dans ce pays pendant l'hiver. « On voit souvent des individus..., pendant ce froid ne pas cesser l'ouvrage pour prendre leurs repas, craignant, étant refroidis, de ne pas pouvoir continuer la journée et gagner la petite somme qu'il leur faut pour avoir du pain. » On signale même qu'un ouvrier de ce genre est mort de froid à son travail. (2) Ainsi le climat peut contribuer assurément à exiler de chez eux les hommes, pendant la période où il sévit.

Cependant, dans la région sud de la province : le Brivadois et le Bas-Allagnon par exemple, ou dans les plateaux du nord-ouest, le froid n'est pas tel qu'on ne puisse le supporter : l'enneigement ne

(1) LEGRAND D'AUSSY, p. 294, t. III.

(2) *Arch. dép.*, 4 C - 33. Aperçu des causes et effets de l'émigration dans les différentes parties de la province d'Auvergne, et de l'état du peuple.

de ne pas durer pas très longtemps et pourtant les habitants émigrent. Au contraire, on n'émigre pas de Laqueuille où la neige est épaisse en hiver. Ce n'est pas non plus « l'aiguillon du climat » qui pousse hors de chez eux les maçons puisqu'ils quittent leur pays quand la belle saison est revenue. Enfin, la rigueur du climat n'explique pas non plus l'émigration à temps. Un émigrant qui passe hors de chez lui plusieurs années fuit non seulement les hivers, mais encore les autres saisons fort clémentes en Auvergne.

Le froid et les intempéries de la mauvaise saison influent peut-être sur l'émigration des scieurs de long du Forez et du Livradois, mais elle ne peut pas expliquer tous les aspects du phénomène tel qu'il existe dans toute la Basse-Auvergne.

e) *L'émigration temporaire et le caractère des habitants.*

Il est des aspects du phénomène qui comme les précédentes ont un caractère statistique. Les causes psychologiques sont beaucoup plus difficiles à déceler d'après les documents.

Le Limagnais tient à son sol et ne le quitte guère... Dans la Limagne le peuple est laborieux, mais grossier et pesant ; dans les montagnes il est beaucoup plus vif et industriel, il a plus d'ouverture d'esprit et d'intelligence. (1) Ce trait de caractère du montagnard, si différent du Limagnais, n'est probablement pas une cause de l'émigration temporaire mais plutôt une conséquence. L'Auvergne est fermée aux influences extérieures. Comment l'habitant des Limagnes pourrait-il ne pas rester « grossier et pesant » s'il ne sort pas de sa paroisse ? Le montagnard est peut-être un peu plus évolué grâce à ses voyages. Il a pu voir des méthodes d'agriculture nouvelles dans d'autres régions. Mais sait-il toujours profiter de ce qu'il voit ? Le seul trait de caractère de l'Auvergnat qui puisse avoir une influence sur l'émigration est « qu'une opiniâtreté naturelle le maintient obstinément dans ses vieilles routines et lui fait rejeter toute méthode nouvelle. (2) Celui qui a toujours vu émigrer autour de lui émigre ; celui qui est habitué à faire rendre à son sol tout ce qu'il peut, sans sortir de sa misère, continue son même travail sans rien y changer. Là n'est donc pas encore la cause véritable de l'émigration temporaire, mais c'est un facteur qui accentue le phénomène.

f) *Émigration et loisirs.*

La cause première de cette « émigration temporaire » ne résiderait-elle pas dans l'existence d'une morte saison ? Les émigrants vont proposer, dans les régions où l'on a besoin de travailleurs, des bras et des possibilités de travail inutilisés chez eux pendant une période de l'année.

(1) F. MÈGE, *Les populations de l'Auvergne*. Chapitre III. Les paysans, p. 115.

(2) F. MÈGE, *Les populations de l'Auvergne*. Chapitre III. Les paysans, p. 131.

La nature du sol, la rigueur du climat ne sont cause de l'émigration que parce qu'elles empêchent presque toute culture pendant une partie de l'année. Les émigrants viennent des régions où l'économie est surtout pastorale et un peu céréalière. Les quelques céréales que l'on récolte sont rapidement battues et, l'hiver, femmes et enfants suffisent au soin des bestiaux. (2) Il semble bien que cette raison fondée sur les loisirs soit primordiale, puisque, dans la région de « demi-montagnes » (pays coupé) « plus exposé qu'ailleurs aux sécheresses et aux dégradations, ils ont recours à l'émigration. N'ayant pas autant de vigne que dans la Limagne ils peuvent s'absenter de chez eux, mais seulement pendant trois ou quatre mois chaque année. » (2)

Les régions de Basse-Auvergne d'où l'on n'émigre pas sont celles où le sol et le climat obligent à une culture exigeante (la vigne surtout) ou celles où le trafic et l'industrie maintiennent une activité continue. En revanche les régions d'où l'on émigre sont des régions où il y a une période d'inaction prolongée parce que la nature de l'exploitation et le climat ne permettent pas d'employer tout le monde toute l'année. Pour utiliser leur énergie, les hommes vont la mettre à profit dans les régions où l'on manque d'ouvriers.

Il semble que l'on puisse assimiler, ou du moins comparer, cette « industrie », comme on désigne parfois l'émigration temporaire, à l'industrie à domicile qui occupe les bras valides pendant la mauvaise saison, dans le Jura ou en Auvergne, dans les régions de Thiers et Ambert. L'industrie à domicile présente peut-être plus de risques que l'émigration temporaire dans un pays où l'on manque de débouchés, et c'était le cas de la plupart des pays de montagne qui fournissaient des émigrants temporaires. L'émigration temporaire, cette « industrie » offre un avantage que n'a pas sa concurrente l'industrie à domicile. L'émigrant n'a pas besoin, en effet, de faire venir la matière première, il va vers elle et son travail achevé est « exporté sur place ».

L'existence d'une morte-saison agricole semble bien être la cause primordiale dans bien des régions où l'émigration temporaire a été intense.

Ici encore on ne saurait comparer l'Auvergne à mieux qu'au Jura méridional. (3) Le Bas-Bugey n'a jamais émigré, la vigne, comme en Limagne, y occupe toute l'année. Le tissage du chanvre aux abords de la Cluse des hôpitaux, le travail du bois à Oyonnax, et diverses autres industries aux environs maintiennent leurs populations toute l'année chez elles, comme la coutellerie, la papeterie, le tissage maintiennent celles de Thiers ou d'Ambert en Basse-Auvergne. Enfin, le long de la route Genève-Lyon, comme le long de la route Clermont-Aurillac, les charrois ont le même effet.

(1) *Arch. dép.*, 4 C - 33.

(2) *Arch. dép.*, 4 C - 33.

(3) *Etudes Rhodaniennes* 1946.

L'existence d'une morte-saison agricole ne saurait cependant expliquer entièrement tous les aspects du phénomène. Comment expliquer certaines migrations estivales ? De vives sollicitations des régions voisines ont-elles gain de cause sur les travaux qui pourraient retenir l'émigrant chez lui. La cause principale de l'émigration temporaire telle qu'elle se présente en Basse-Auvergne au xviii^e siècle semble bien être l'existence de certains « loisirs », mais nous ne pouvons nier l'influence du poids écrasant des impositions, ni celle du manque de ressources naturelles suffisantes, ni celle du climat.

CHAPITRE V

LES PROBLEMES POSES PAR L'EMIGRATION TEMPORAIRE

On s'est souvent demandé si cette émigration temporaire, si répandue en Basse-Auvergne au XVIII^e siècle, était un bien ou un mal. Comment y remédier si elle est jugée comme un inconvénient ? et quels rapports y a-t-il entre cette émigration temporaire et l'émigration définitive ?

Les jugements que l'on porte sur ces migrations saisonnières, en considérant leurs conséquences et non plus leurs caractères sont bien divers. Souvent on les a jugées comme un véritable fléau, Legrand d'Aussy semble s'être laissé troubler par le spectacle des nombreux départs qui modifient peu à peu la vie et les mœurs des Auvergnats, « les corrompt par des vices étrangers » et ruinent leur santé. (1) Quelque fois aussi ces émigrants ne reviennent pas abandonnent leur famille et c'est une conséquence encore plus grave.

Considérée d'un point de vue économique et non plus social, cette émigration semble encore être un inconvénient : elle entretient en Basse-Auvergne un manque de bras continu. Les journaliers sont très rares et leurs journées fort chères.

Si l'on étudie ces jugements, ils peuvent paraître curieux et paradoxaux. L'émigration temporaire suffit-elle à corrompre les mœurs ? D'autre part, l'absence des journaliers est-elle bien à déplorer puisque l'on prétend d'une manière générale que la terre ne rapporterait pas même si on la travaillait avec acharnement ? C'est ainsi que dans son rapport à l'assemblée provinciale, la communauté de St-Jacques-d'Ambur appuie sur ce fait que : « le temps et l'absence des chefs de famille est l'époque la plus précieuse pour la culture qui est absolument suspendue ». Un commentaire judicieux demande si cette absence n'est pas plus productive que ne le serait la présence des habitants. (2) En effet, on grossit souvent les défauts de l'émigration, on avoue rarement ses avantages.

Cependant, ne permet-elle pas de créer une solidarité économique entre les contrées qui fournissent les travailleurs agricoles et celles

(1) LEGRAND D'AUSSY, *ouvrage cité*, tome II, lettre LXVII, p. 291.

(2) *Arch. dép.*, 4 C - 138, f. 34.

qui les reçoivent et les exploitent ? N'est-elle pas le seul moyen à plusieurs provinces de se pénétrer et de se connaître ? N'aide-t-elle pas l'Auvergne à sortir de son isolement naturel ? Enfin les foyers d'émigration temporaire ne trouvent-ils pas malgré tout un complément de revenus dans les salaires rapportés par les émigrants. Cependant, si l'on veut bien reconnaître que cette émigration aide à acquitter les impositions, on prétend que cela l'oblige à se renouveler chaque année, car les paroisses d'où l'on émigre payent la totalité de leurs charges et ne peuvent s'attendre à ce qu'on les diminue. D'autre part : « si le produit du labeur et de l'économie de l'émigrant lui permet d'acquérir un peu de bien-être, cela ne tourne pas non plus à son profit ni à celui de l'agriculture ; tout est repompé par le pressurage des impôts, et le paysan est toujours obligé d'émigrer jusqu'au jour où l'âge et les infirmités ne le lui permettent plus et où il sombre dans une misère indescriptible ». (1)

L'émigration temporaire n'est donc pas véritablement un fléau comme on a bien souvent voulu le prétendre, ce n'est pas non plus un bien pour la province, c'est seulement un moindre mal. Elle a des inconvénients, elle a aussi des avantages.

COMMENT RÉSOUDRE LES PROBLÈMES POSÉS PAR L'ÉMIGRATION TEMPORAIRE EN BASSE-AUVERGNE AU XVIII^e SIÈCLE.

Les causes de l'émigration temporaire nous ont montré que ce phénomène était surtout phénomène économique. Pour faire disparaître ce genre de vie, il faudrait que l'économie des régions où il réside subisse elle même une évolution. Mais c'est une chose bien difficile que de modifier une économie déjà existante, car « les préjugés sont autant enracinés dans la tête de tous les riches que dans celle des pauvres. Les plus opulents ne sacrifieraient pas dix louis pour une expérience dont la réussite ne serait même pas douteuse ». (2) Il est possible que même en développant l'agriculture et l'élevage au maximum il existe encore une morte-saison agricole. L'industrie à domicile pourrait retenir les habitants chez eux. « Si l'Auvergne trouvait à vivre sur son territoire elle n'en sortirait pas. Quelques seigneurs en avaient fait l'épreuve dans leur terre en procurant du travail aux cultivateurs pendant la mauvaise saison. » (3) Il est vrai que le développement des productions et la création d'une industrie à domicile nécessitent des débouchés et le plus nécessaire serait peut-être de créer ces débouchés. Enfin, l'énormité des impositions contribuant dans une certaine mesure à cette émigration, la

(1) LEGRAND D'AUSSY, tome II, p. 292.

(2) LAPORTE, *Coup d'œil rapide sur l'agriculture du Puy-de-Dôme*, p. 2.

(3) LEGRAND D'AUSSY, *Voyage d'Auvergne*, tome II, lettre LXVIII, p. 295.

diminution des charges la restreindrait peut-être. On peut cependant se le demander. Au XIX^e siècle et au début du XX^e les charges ne sont pas pour le paysan aussi écrasantes qu'elles l'ont été au XVIII^e siècle, et l'émigration temporaire continue.

C'est l'évolution de cette émigration du XIX^e siècle à nos jours qui va nous permettre de voir comment et pourquoi elle se modifie. Les transformations économiques influent sur la nature des petits métiers exercés. Les métiers pénibles se retrouvent en moins grand nombre : le machinisme a déjà fait des progrès et réduit la demande des scieurs de long par exemple ; la concentration et les progrès de l'industrie textile tuent petit à petit la migration des peigneurs de chanvre. Les transformations agricoles mettent elles aussi un frein à la migration saisonnière : certaines régions ont maintenant une population suffisante et ne font plus appel d'une manière aussi impérieuse à la main-d'œuvre étrangère. Seuls les colporteurs, « colleurs » ou « leveurs », dominent maintenant. Ils ne viennent plus seulement du sud de la Basse-Auvergne, mais de tout le Livradois, de la région de Mauzun, de celle de St-Jean-des-Ollières, de tout l'est de la province. Seul l'ouest n'exerce pas ce métier. De là continuent à partir des maçons et des sabotiers.

Au début du XX^e siècle il reste donc en Basse-Auvergne trois genres d'émigrations : une émigration qui meurt peu à peu, celle des scieurs de long, des peigneurs de chanvre, des sabotiers et des ramoneurs ; il y a l'émigration des maçons et enfin l'émigration des colporteurs ou marchands de toile. Celle-ci a subi de nombreuses transformations. Au début, le marchand de toile est parti de chez lui pendant la morte-saison agricole, pour trouver quelques ressources d'appoint à sa profession principale qui est celle de cultivateur. Bientôt il devient marchand de toile avant tout, il ne cultive plus, il part quand il veut. Bien qu'il ait acquis une certaine aisance il émigre quand même, car son métier le veut. L'émigration n'est donc plus le fait de miséreux comme au XVIII^e siècle. Considérons maintenant l'ultime transformation de cette émigration du marchand de toile. C'est lui qui est devenu le marchand forain qui se déplace de foires en marchés, son émigration ressemble davantage à l'émigration à temps qu'à l'émigration saisonnière. Ce genre de vie n'a plus beaucoup de rapport avec celui qui lui a donné naissance.

Peut-être aurait-on cherché au XVIII^e siècle des remèdes à cette émigration intense, si vraiment elle avait été un fléau. L'évolution de l'économie a modifié le phénomène sans avoir eu ce but précis et si en un siècle et demi on a pu constater une évolution complète de l'émigration temporaire, c'est parce que l'économie française a fait des progrès plus rapides en cent cinquante ans que pendant les trois siècles précédents.

ÉMIGRATION TEMPORAIRE ET ÉMIGRATION DÉFINITIVE.

L'émigration temporaire en Basse-Auvergne au XVIII^e siècle allait croissant à la fin du siècle à mesure que l'on voyait se développer l'émigration définitive. La première a-t-elle entraîné la seconde ? Leur localisation nous permettra de voir s'il existe des rapports entre l'une et l'autre.

Où se localisent donc les paroisses d'où l'on émigre définitivement ? Elles sont nombreuses dans le nord de la grande Limagne, où elles voisinent avec les collectes d'où l'on n'émigre pas du tout. On en compte aussi dans le sud-est et dans le nord-ouest de la province. L'émigration définitive peut se produire en plaine où elle affecte sérieusement certaines paroisses ; à St-Jean-d'Heurs (1) sur 45 feux il y a cinquante émigrants définitifs. Il arrive qu'elle accompagne aussi l'émigration temporaire, mais elle la domine rarement : Herment est une exception. (2)

Quelles peuvent donc être les raisons qui font fuir la province à certains de ses habitants. Sont-elles différentes en plaine et en montagne ? L'excès des impositions semble être la cause principale de ce phénomène. Cette raison a été mise en valeur par les documents de l'Assemblée Provinciale auxquels il est prudent, comme nous le savons de ne pas se fier entièrement. Des lettres échangées entre M. de Calonne et M. de Chazerat insistent aussi fortement sur ce dépeuplement. M. de Chazerat se plaint de l'émigration qui a lieu dans sa province. M. de Calonne, croyant qu'il s'agit seulement de l'émigration temporaire juge que le moyen d'y remédier serait d'imposer davantage les régions qui n'émigrent pas afin d'alléger les autres. C'est à ce propos que M. de Chazerat répond : « C'est non seulement l'émigration des habitants de la haute montagne dont j'ai voulu parler, mais de celle des habitants du pays entre la montagne et la Limagne, et même de la Limagne qui, depuis quelques années devient sensible. Il y a une différence entre ces deux émigrations, la première n'était que périodique... L'émigration, au contraire, d'habitants de la Limagne est d'autant plus nuisible que, fut-elle périodique, elle laisserait toute l'année un sol qui en a besoin. D'ailleurs, ces habitants ne devant rentrer que pour reprendre leurs travaux très pénibles préfèrent l'abandon de leur patrie ; c'est la surcharge des impositions qui les engage à sortir, c'est la crainte de cette surcharge et de celle de travaux pénibles qui les empêche de rentrer. » (3)

M. de Chazerat a donc bien su mettre en valeur que dans les pays où un travail continuel lui était demandé, le paysan trop misérable, n'avait plus qu'à émigrer définitivement vers d'autres régions où il pouvait trouver un mieux-être sensible.

(1) et (2) *Arch. dép.*, 4 C - 95. Rapport de l'élection de Riom.

(3) *Arch. dép.*, C - 3073. De Calonne à M. de Chazerat. 7 août 1786.

Mais on peut se demander pourquoi il existe une émigration définitive là où une émigration temporaire est possible. Il est évident que la surcharge des impositions n'est pas étrangère à ce parallélisme quand l'émigration temporaire ne remédie pas entièrement à cette surcharge. Et c'est cette émigration temporaire qui, peu à peu, entraîne l'émigration définitive.

L'émigration est saisonnière à l'origine, puis elle passe par le stade d'une émigration à temps. Le paysan qui avait l'habitude de partir et de revenir régulièrement chaque année, reste plusieurs années sans revenir, il espace ses voyages dans son pays et enfin n'y revient plus ; alors la région s'aperçoit de cette diminution de bras. Le cas se présente fréquemment dans toute la région d'où émigrent les colporteurs, rôtisseurs et remouleurs qui vont s'établir dans tels lieux jugés plus propices à leur commerce. C'est pour cette raison aussi, sans doute, que les maçons et les sabotiers émigrent facilement pour toujours. (1) Il est plus difficile aux scieurs de long, aux peigneurs de chanvre et aux travailleurs agricoles d'agir de même. L'instinct d'imitation, une certaine émulation causée par celui qui a réussi ailleurs, et qui entraîne ou appelle les autres, accentue cet état de chose, d'autant que les impôts deviennent de plus en plus écrasants pour ceux qui restent. « J'ai vu des villages où les masures en décombres faisaient un tiers du lieu, le même fardeau d'impositions subsistait néanmoins toujours, réparti sur moins de têtes, il devenait plus lourd encore. Le mal augmentait et c'était sans espoir de diminution. (2)

En somme, les régions où l'émigration définitive domine sont des régions où l'émigration temporaire ne peut avoir lieu parce que les hommes sont occupés pendant toute l'année ; quand ils ne peuvent plus y vivre, ils sont obligés de partir en abandonnant leurs biens pour toujours. Les régions où l'on émigre temporairement ne sont pas exemptes de toute émigration définitive ; souvent une émigration saisonnière y passe par le stade d'une émigration à temps pour devenir définitive. L'instinct d'imitation joint à une misère croissante accentue cet état de chose et il semble que ce soit principalement les charges écrasantes des impositions qui, au XVIII^e siècle, sont à l'origine de toute émigration définitive.

Plus tard, au XIX^e siècle et au début du XX^e, l'émigration temporaire et l'émigration définitive ne seront pas régies par les mêmes lois. La seconde se liera aux profondes transformations économiques du siècle. Les hommes seront sollicités par l'attrait des villes, le travail régulier des usines ou des grands chantiers. Accélérée par les transformations économiques modernes, l'émigration définitive aura à son tour des conséquences économiques et sociales profondes : dépeuplement intensif des campagnes et, par voie de conséquence, accrois-

(1) *Arch. dép.*, 4 C - 132 à 138.

(2) LEGRAND D'AUSSY, tome 1, lettre VI, p. 82.

sement des ressources de ceux qui demeurent et diminution ou disparition de l'émigration temporaire.

En somme, il existe toujours des rapports entre ces deux genres d'émigration. Au xviii^e siècle l'émigration temporaire entraîne quelquefois l'émigration définitive, mais cette dernière sévit surtout là où l'émigration temporaire ne peut avoir lieu. Au xix^e siècle c'est une émigration définitive plus intense et plus générale que précédemment qui met un frein à l'émigration temporaire.

CONCLUSION

Le but de notre étude a donc été de montrer l'intensité et la variété de l'émigration temporaire et surtout d'expliquer celle-ci et de résoudre les problèmes qu'elle posait.

Nous nous sommes d'abord attaché à limiter le cadre de l'émigration et avons essayé de déterminer son intensité au cours de la période étudiée. Cette intensité est manifeste. Les conséquences et les complications qu'elle apporte dans la vie des paroisses, de la province, du royaume sont loin d'être négligeables et prouvent bien son importance.

De même que nous avons déterminé quel était dans le temps le cadre de cette émigration, de même nous l'avons localisé dans l'espace. Il est des régions nettement délimitées où l'on n'émigre pas, d'autres où l'on émigre intensément, il en est enfin d'intermédiaires où l'on émigre peu.

Les régions où l'on ne trouve aucune émigration ne sont pas. Comme on l'a cru souvent des régions que l'on peut qualifier de riches, ce sont souvent celles où vivent les habitants les plus misérables, mais elles occupent toute l'année ces habitants. Leur sol, leur climat permettent des cultures comme la vigne qui demandent un travail constant. Chaque fois que des occupations nombreuses permettent de retenir, à chaque époque de l'année, les populations chez elles, le besoin d'émigrer ne se fait pas sentir. C'est une loi générale.

Dans les régions où au contraire les habitants s'expatrient pendant une période de l'année on peut presque entièrement expliquer ce phénomène par l'existence d'une morte-saison qui donne aux habitants la latitude de partir. Mais il faut reconnaître qu'à un degré moindre, le climat, l'excès des impôts, le manque de ressources et certains facteurs psychologiques influent sur cette émigration. Comment, s'il en était autrement, pourrions-nous expliquer les transformations qu'elle a subi au cours du xix^e et au début du xx^e siècle ?

Nous avons voulu dans notre étude, non seulement démontrer l'existence du phénomène et l'expliquer, nous avons aussi tenté de résoudre les problèmes qu'il posait. Ce n'est ni un bien ni un mal comme on l'a souvent prétendu, c'est un moindre mal. Pouvait-on y remédier ? Oui sans doute puisqu'on voit cette émigration se modifier

lentement avec les transformations de l'économie. A la fin du xviii^e siècle cependant on pouvait se demander comment on pourrait l'enrayer et faire obstacle à l'émigration définitive qui se développait, mais celle-ci dans toute la province. Quels rapports existent donc entre ces deux genres d'émigration ? Autre problème à résoudre. En effet émigration définitive et émigration temporaire ne sont pas aussi indépendante l'une de l'autre qu'on pourrait croire. Si l'émigration définitive est plus intense là où il n'y a aucune émigration temporaire, cette dernière peut cependant faire naître l'émigration définitive en passant par le stade de l'émigration à temps. Alors que l'émigration temporaire ne nuit pas à la bonne démographie d'un pays, l'émigration définitive au contraire aboutit à la dépopulation.

Cette étude des causes de l'émigration temporaire en Basse-Auvergne au xviii^e siècle, montre bien la complexité d'un phénomène qui au premier abord peut sembler simple, complexité qui va croissante au xix^e et au début du xx^e siècle. Sous l'ancien régime on peut encore trouver une certaine régularité dans les dates de départ des émigrants. Déjà cependant quelques-uns manifestent leur indépendance et partent à des dates irrégulières. De plus, ils se laissent de moins en moins influencer par les causes premières qui ont créé le phénomène. Est-ce que les bazardiers et forains contemporains connaissent l'origine de leur profession ? Non probablement, ils font ce qui est devenu leur métier.

L'émigration temporaire en Basse-Auvergne est un exemple de plus montrant la complexité des phénomènes décrits par la géographie humaine. Au stade de jeunesse ils laissent déceler leurs origines, aux stades suivants ils offrent plus de diversité et de confusion, et leur complexité s'accroît à mesure qu'ils évoluent.

BIBLIOGRAPHIE

I. — ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Séries C, 4C, 2F (Fond Guillemot).

II. — OUVRAGES CONSULTÉS

A. — Ouvrages généraux

1. — Ouvrages historiques.

Henri SÉE, *La France économique et sociale au XVIII^e siècle*. Colin, 1939, in-8°, 1 volume.

Arthur YOUNG, *Voyages en France en 1787-1788-1789*. Première traduction complète et critique par Henri Sée, Paris. A. Colin, 1931. 3 volumes, in-8°. (Les classiques de la Révolution Française). Tome I Journal des voyages. Tome II et III. Le travail et la production en France.

LOUTCHISKY, *L'Etat des classes agricoles en France à la veille de la Révolution*. Paris. Champion, 1911, in-8°.

2. — Ouvrage de géographie.

Georges MAUCO, *Les migrations ouvrières en France au début du XIX^e siècle, d'après les rapports des Préfets de l'Empire de 1803 à 1813*. Thèse complémentaire pour le doctorat ès-lettres, 2 cartes, hors texte. Lescot, 1932, in-8°.

III. — OUVRAGES DE GÉOGRAPHIE RÉGIONALE

(Traitant de l'émigration)

1. — Les Alpes.

André ALLIX, *Un pays de haute-montagne. L'Oisans. Etude géographique*. Paris, 1929, in-8°.

Ph. ARBOS, *L'Oisans, d'après André Allix*. Revue de l'Université de Lyon. Avril 1930, pages 127 à 153.

Raoul BLANCHARD, *Les Alpes occidentales*. Tome IV.

C. ROBERT-MULLER et A. ALLIX, *Un type d'émigration alpine. Les colporteurs de l'Oisans*. Revue de géographie alpine, 1923, pages 585 à 934.

2. — Le Jura.

A. CHATELAIN, *L'émigration temporaire des peigneurs de chanvre du Jura méridional avant les transformations des XIX^e et XX^e siècles*. Avec deux figures, cartes. Les Etudes Rhodaniennes, vol. XXI, 1946, N° 3-4.

3. — Les Pyrénées.

P. ARQUÉ, *Géographie des Pyrénées Françaises*. « La France », collection publiée sous la direction de M. E. Granger. Presses Universitaires de France, 1943, in-8°.

L. GORON, *Les migrations saisonnières dans les départements pyrénéens au début du XIX^e siècle*. Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest. Tome IV, fascicule 2, 15 avril 1933.

4. — Massif Central.

A. MEYNIER, *Géographie du Massif Central*. « La France », collection publiée sous la direction de E. Granger. Presses Universitaires de France, 1935.

A. MERLIER, *Type d'émigration Limousine*. Etudes Rhodaniennes, 1934, p. 215-242.

5. — *L'Auvergne*.

Ph. ARBOS, *L'Auvergne*. Colin, 1940 (2^e édition mise à jour).

L. GACHON, *Les Limages du Sud et leurs bordures montagneuses*. Etude de Géographie Physique et Humaine. Arrault et Cie, 1939.

A. DURAND, *La vie rurale dans les massifs volcaniques des Dores, du Cézallier, du Cantal et de l'Aubrac*. Aurillac, Imprimerie Moderne, 1946.

C. — *Ouvrage d'histoire régionale*

A. LEROUX, *Le Massif Central*. Histoire d'une région de la France. Paris, Librairie Bouillon, 1898, in-8^o.

D. — *Ouvrages d'intérêt historique sur l'Auvergne*

1. — *Documents*.

LEFÈVRE D'ORMESSON, « *Intendant* ». Mémoire concernant la province d'Auvergne, dressé par ordre de Monseigneur le duc de Bourgogne, en 1697-1698, Clermont-Ferrand, 1845. « *Tablettes historiques de l'Auvergne* ».

BALLAINVILLIERS, *Etat de l'Auvergne en 1765*. Présenté à Monsieur de Laverdy, Contrôleur général des Finances, publié par J.-B. Bouillet. Clermont-Ferrand, 1846, in-8^o.

LEGRAND D'AUSSY, *Voyage fait en 1787 et 1788 dans la ci-devant Haute et Basse-Auvergne, aujourd'hui départements du Puy-de-Dôme, du Cantal, et partie de celui de la Haute-Loire*. Paris, Imprimerie des Sciences et Arts, an III, 3 vol., in-8^o.

Abbé ORDINAIRE, (Ci-devant chanoine de St-Amable, à Riom). *Essai sur le département du Puy-de-Dôme*. Manuscrit de la bibliothèque de Clermont-Ferrand. Référence M.S. 530.

J.-A. DULAURE, *Description de l'Auvergne contenant des détails historiques sur les villes, bourgs, monastères, châteaux, etc... de cette province remarquable par quelques curiosités de la nature, ou d'art, et par des évènements intéressants et singuliers, ainsi que des détails sur le commerce, la population, les usages et le caractère des habitants*. Paris, Legay, 1789, petit in-8^o.

LAPORTE, *Coup d'œil rapide sur l'agriculture du département du Puy-de-Dôme*. (Notamment du bassin de Clermont et des montagnes qui le dominent). A Clermont-Ferrand, an IX, in-8^o.

DE MESSANCE (Receveur des Tailles de l'Élection de St-Etienne). *Recherche sur la population des Généralités d'Auvergne, de Lyon, de Rouen et de quelques provinces et villes du Royaume, avec des réflexions sur la valeur du bled (sic), tant en France qu'en Angleterre, depuis 1674 jusqu'en 1764*. Paris, Durand, MDCCCLXVI, in-4^o.

2. *Etudes diverses*.

DONIOL, *La Basse-Auvergne*. Population. Personnages. Description. Paris, Hachette, 1900, in-8^o.

F. MÈGE, *Histoire de la Révolution Française en Auvergne*. La dernière année de la Province d'Auvergne. Clermont-Ferrand. Bouy-L. Bellet, 1901-1905, in-8^o, 3 volumes. T. I. Les populations de l'Auvergne au début de 1789. T. II. Les élections de 1789. T. III. La Grande-Peur.

Capitaine ANDRIEU, *Trudaine*. Sa vie. Son œuvre. Ses idées. Clermont-Ferrand, 1922, in-8^o.

SEMONSOUS, *Basse-Auvergne, département du Puy-de-Dôme*. Pages d'histoire. Préface de Louis Bréhier. St-Etienne. Imprimerie Dumas, 1938, in-8^o.

(Ouvrages ne traitant que d'une partie de l'Auvergne).

M. DOUSSE, *Le commerce ambertois au XVIII^e siècle*. Revue d'Auvergne, 1927, pages 337 à 348.

M. DOUSSE, *Le Livradois au XVIII^e siècle*. D'après la correspondance inédite du financier Abraham de Peilenc de Moros et Jean Terpaes, Bailli de St-Amand-Roche-Savine, 1725-1733. Imprimerie Générale, Clermont-Ferrand.

E. — *Etudes de Géographie humaine*

Ph. ARBOS, *Le Massif du Cézallier*. Étude de géographie humaine dans la montagne d'Auvergne. Extrait de la Revue de Géographie alpine, volume XIV, fascicule III. Grenoble.

Ph. ARBOS, *Un rapport du Préfet Ramon sur l'émigration saisonnière dans le département du Puy-de-Dôme*, p. 89. Revue d'Auvergne, 1934, t. 48, p. 89 à 102.

Ph. ARBOS, *L'émigration temporaire sous le premier Empire*. Imprimerie Vatel, Brioude, 1932.

Ph. ARBOS, *Emigration temporaire et ses causes en montagne*. Communication au Congrès des Sociétés Savantes. Journal Officiel, 14 avril 1931, p. 4163.

Les populations rurales du Puy-de-Dôme. Monographie rédigée à l'occasion de l'enquête agricole de 1929 par Ph. Arbos, M. Dousse, L. Gachon, G. de Guérines, E. Lapeyre, J. Lhéritier, publiées sous la direction de Paul Roux. Clermont-Ferrand, Imprimerie Générale, 1933, in-8°, cartes.

J.-B. BUSSEUIL, *L'émigration en Auvergne*. Mémoire de l'Académie de Clermont, t. XXV, 1883.

A. ACHARD, *La Pique*. Revue d'Auvergne, 1916.

TABLE DES MATIERES

<i>Introduction</i>	3
A. — Cadre de l'étude	3
B. — « Rappports et Observations » sur l' « émigration temporaire » en Basse-Auvergne au XVIII ^e siècle. Importance de l'émigration	4
<i>Les régions d'où l'on n'émigre pas</i>	7
A. — La bordure du Bourbonnais	8
B. — Les bourgs industriels : Ambert et Thiers	10
C. — Ilot montagnoux de Rochefort	12
Les Limagnes	13
<i>Les régions d'où l'on émigre</i>	18
Localisation des foyers d'émigration	19
Les divergences d'émigration caractéristiques de la Basse-Auvergne	23
L'émigration à temps	36
Les causes de l' « émigration temporaire » en Basse-Auvergne au XVIII ^e siècle	40
Les problèmes posés par l'émigration temporaire	48
<i>Conclusion</i>	53
<i>Bibliographie</i>	55